

Manuel de Protection des enfants

par les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT)



SIMBORO SEYDOU



Préface

Abou-Bakari Imorou, Enseignant, chercheur à l'Université Abomey Calavi (Bénin)

Rédacteurs

Participants à l'atelier de production d'outils de formation sur la démarche de protection du MAEJT :

Bénin : Arouna Djouweratou,
Nobert Menoudji, Rodrigue
Sedjoagbe

Burkina Faso : Mathieu
Ouedraogo, Rasmata Tarnagda

Burundi : Mireille Munezero

Cameroun : Wilfried Essomba
Onguene

Côte d'Ivoire : Awa Sékongo,
Inza Karamoko Oattara

Gambie : Hamadi Sowe

Ghana : Daniel Nanewortor,
Lampthey Sylvia

Guinée : Charles Keïta,
Tata Nansoko

Mali : Assitan Sissoko,
Djenepo Salla

Mauritanie : Amadou Djiby Diallo

Niger : Mahamadou Tahirou,
Nana Haouaou Ibrahim Maman

Nigéria : Dolapo Dajibola,
Ejemi-cadeau Bralaye, James
Boyon Suru

RDC : Lulema Lucien Aganze

Rwanda : Obed Uwihanganye

Sénégal : Amadou Diedhiou,
Khoudia Diop

Togo : Afiwa Véronique Houede,
Alex Nimon, Elise Agbebo

Zimbabwe : Lovemore Nyavanhu

Appui technique

Abou-Bakari Imorou, consultant,

Kodjovi Edeh, consultant

Pierre Marie Coulibaly, coordinateur national enda jeunesse action Sénégal

Facilitation

Aimé Bada, chargé de formation Enda Jeunesse Action

Moussa Harouna Sambo, chargé du programme mobilité du MAEJT

Illustrations et photos

Participants à l'atelier de Lomé avec l'appui d'Edoh Komlan Ayenu

Réalisation

El Hadj M. S. Sarr

Fabrizio Terenzio

*Le tirage et la diffusion du document sont soutenus par
Save the Children, avec l'appui de l'aide publique
Au développement du Ministère des
Affaires étrangères de Suède*

Manuel de Protection des enfants

par les Associations d'Enfants et
Jeunes Travailleurs (AEJT)



Sedjro Agbe Rodrigue, EJT Bénin

Ouvrage collectif - Série Jeuda, n°126

DEDICACES

En ce vingtième anniversaire du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs, nous dédions cette publication à tous nos amis disparus, notamment les EJT de tous les pays tombés de mort naturelle, de maladie ou parfois victimes de violences extrêmes.

Nous dédions cette publication à toutes nos mamans, papas et accompagnateurs disparus, qui ont été toujours à nos côtés pour nous permettre de mieux nous protéger mutuellement et de protéger tous les autres enfants de nos communautés.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations concernées par cette publication.

Reproduction libre pour des usages pédagogiques ou scientifiques avec indication claire de la source et de l'adresse, ainsi que l'envoi de copies à Enda.

ISSN 0850 - 1620

© *enda tm jeunesse action. Décembre 2014*

Enda jeunesse action

BP 3370 Dakar - Sénégal

Tél. : (221) 33 889 34 20

Fax : (221) 33 823 51 57



Courrier électronique : jeuda@endatiersmonde.org

Courrier électronique du MAEJT : maejt94@gmail.com

Internet : [http : www.maejt.org](http://www.maejt.org)

SOMMAIRE

DEDICACES	P.4
REMERCIEMENTS	P.7
CARTE DU MAEJT	P.8
PREFACE	P.10
I- INTRODUCTION	P.12
- Le MAEJT	P.12
- Historique : aux origines du MAEJT, la protection mutuelle	P.15
- Comment sommes-nous arrivés au manuel de protection des enfants ?	P.18
- Qu'est-ce que ce manuel permet de comprendre ?	P.21
- Comment l'utiliser ?	P.22
- A qui est-il destiné ?	P.22
II- DEMARCHES DE PROTECTION DES EJT ET	
CONCEPTS DE BASE DU MANUEL	P.24
1- Définition de la protection de l'enfant et son importance pour le MAEJT	P.24
2- Organisation des actions de protection	P.27
3- Prévention	P.29
4- Accompagnement	P.33
5- Promotion des droits de l'enfant	P.37
III- FICHES PEDAGOGIQUES SUR LES ACTIONS	
DE PROTECTION	P.40
1- PREVENTION	P.40
- Causerie thématique	P.40
- Emissions radio	P.43
- Forum	P.45
- Caravane	P.47
- Un nouveau Groupe de Base à l'initiative des enfants	P.50
- Un nouveau Groupe de Base à l'initiative de l'AEJT	P.52
- Renforcement des capacités des membres	P.54
- Formation qualifiante	P.56
- Formation / apprentissage professionnel	P.58

2- ACCOMPAGNEMENTP.60

- Descentes et visites sur le terrainP.61
- Points d'écouteP.63
- EcouteP.65
- Recherche Action Participative (RAP)P.67
- Recherche de solutionsP.69
- Parrainage : "Je suis ton œil", "je suis ta bouche"P.71
- Ligne téléphonique comme système d'alerteP.73
- Boîtes de signalementP.76
- Visites de terrainP.78

3- PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANTP.80

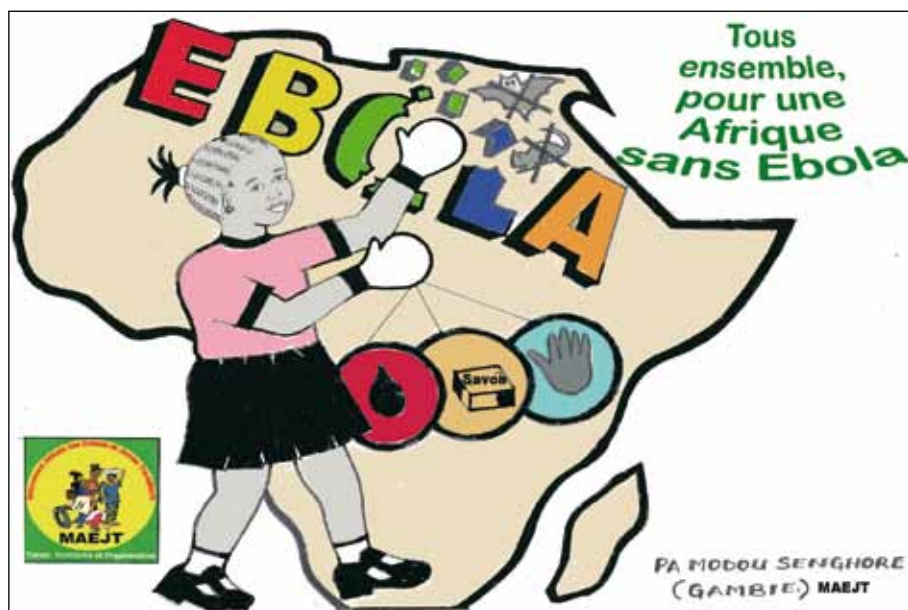
- Conférence-débat avec les autoritésP.81
- Journée d'interpellation des autoritésP.82

4- SUIVI, ALERTE ET EVALUATIONP.84

- Suivi et AlerteP.84
- EvaluationP.85

IV- ANNEXESP.86

- **ANNEXES 1** : Expériences des EJT dans 9 paysP.86
- **ANNEXES 2** : LexiqueP.93
- **ANNEXES 3** : BibliographieP.94
- **ANNEXES 4** : Adresse des Associations d'Enfants et Jeunes TravailleursP.98



REMERCIEMENTS

A ceux qui ont soutenu la réalisation de cette publication

- Save the children et le Ministère des Affaires étrangères de Suède

Aux structures qui appuient les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs

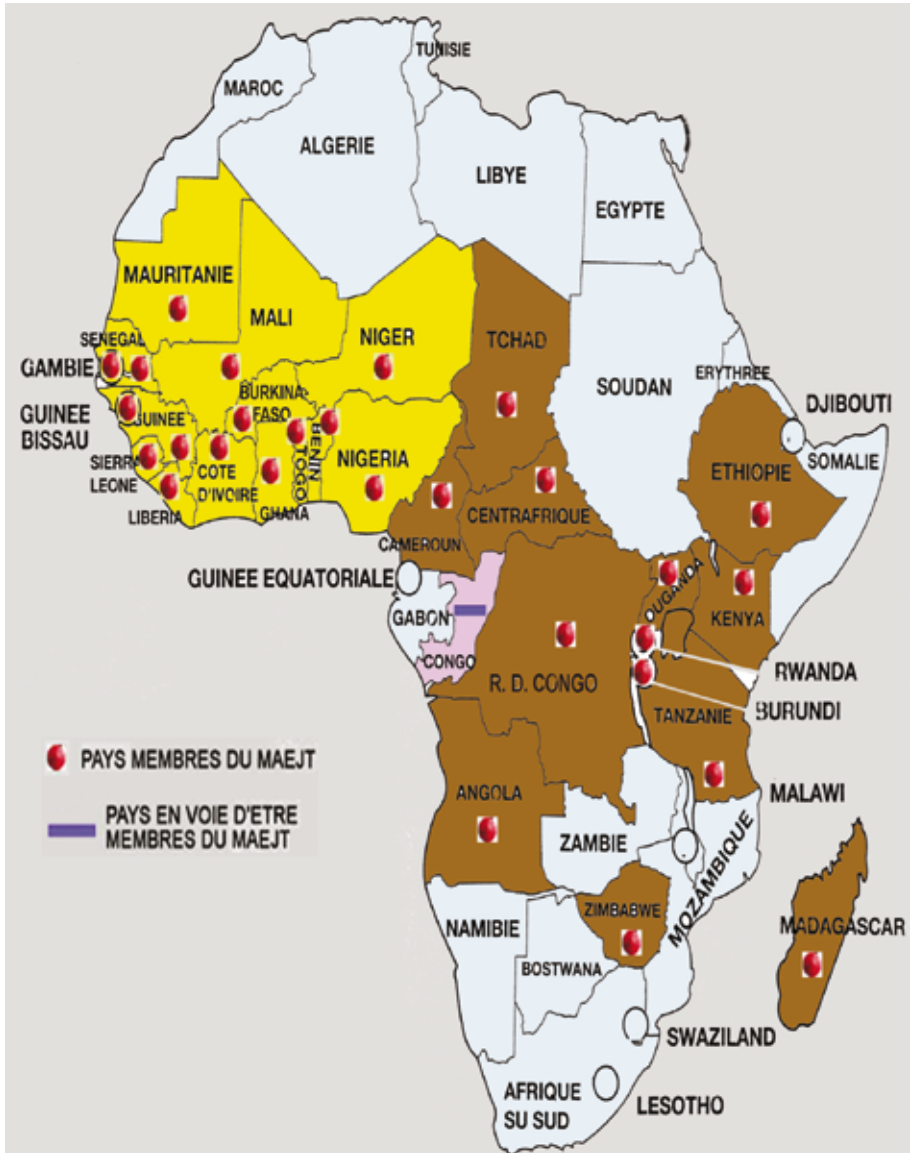
- AEMO Ouagadougou, Burkina Faso
- Caritas Développement Niger, Bureau Diocésain de Niamey, Niger
- Centre le colombier, Antananarivo Atsimondrano, Madagascar
- Chao de Papel-varela (Campo Fonçado) omene tamente no REJE Bissau, Guinée Bissau
- Communauté Abel, Grand Bassam, Côte d'Ivoire
- Coordination des Projets Urbains de Caritas Mauritanie, Nouakchott, Mauritanie
- CVD ou Assembly Man, Ghana
- Djigui Guinée Conakry, Guinée
- Enda Jeunesse Action Guédiawaye, Dakar, Sénégal
- Enda Mali, Bamako, Mali
- Entraide Maternelle Infantile du Cameroun (EMICAM), Yaoundé Cameroun
- Essau Community Nursery School, Banjul, Gambie
- GRAMID, R. D. Congo
- Multi-Purpose Community Development Project (MCDP), Addis Abéba Ethiopie
- OPDE, Kamenge Kigobe, Burundi
- Programme Diocésain d'Encadrement des Enfants de la Rue - Peder, R. D. Congo
- Projet Abadacogora et Intwari, Bureau Social urbain - Caritas Diocésaine, Kigali Rwanda
- Save the Children Norway, Harare, Zimbabwe
- The Kenya Youth Foundation (KYF), Nairobi, Kenya
- Wao Afrique, Lomé, Togo

Aux partenaires régionaux du "Groupe Protection"

- BIT, Enda, OIM, Plan international, Save the Children, Service Social International SSI, Terre des Hommes, UNICEF, WVI

CARTE DU MAEJT

Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs membres ou en voie d'être membres



Protection des enfants en

MOBILITE



Ajitbola Delapo EJT Nigeria

PREFACE

Partir de l'action pour nourrir l'action, telle est la vocation de toute expérience de capitalisation. Celle qui a été au fondement de ce manuel a tenté de mettre en lumière la stratégie et les mécanismes par lesquels les enfants et jeunes travailleurs (EJT) assurent la protection communautaire des enfants. La base conceptuelle de leurs actions est qu'on ne peut assurer la protection des enfants et jeunes en situation de travail sans leur pleine participation. Il s'agit de nos jours d'une affirmation qu'on devrait pouvoir qualifier de truisme. En effet, la question de la participation des sujets mineurs et jeunes aux dynamiques de leur protection contre les différentes pratiques qui mettent en cause leur développement est devenue un lieu commun observé dans les agendas de nombreuses agences en Afrique au sud du Sahara.

Il reste cependant que les discours sur la participation des enfants et jeunes ne sont pas toujours suivis de pratiques aussi cohérentes. Il apparaît même dans certains cas que la participation est plus évoquée que vécue. Cette situation n'est pas le fait d'un hasard ! La motivation, l'organisation et la mise en œuvre des processus participatifs relèvent de mécanismes très complexes qui ne sont pas toujours bien cernés par les acteurs de la protection. Nombre d'associations, ONG et autres agences œuvrant dans le domaine de la protection des mineurs ont du mal à mettre en œuvre des expériences concluantes de protection participative. Ce défi a mobilisé de nombreuses associations du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) qui, à travers diverses villes, ont entrepris des actions de protection des enfants au niveau communautaire. Les différentes expériences vécues dans ce cadre ont conduit à la protection de nombreux enfants à travers des mécanismes divers et variés. Les phénomènes sociaux contre lesquels ces actions de protection communautaires conduites par les enfants et les jeunes sont très hétéroclites et fortement enracinés dans des structures sociales souvent multiséculaires. La lutte contre le mariage forcé, la protection des talibés et plus généralement des enfants en mobilités, la protection des enfants en

situation de crise, la lutte contre l'enrôlement des mineurs dans les conflits armés, etc. sont autant d'actions de protection menées par diverses associations d'enfants et jeunes travailleurs avec de succès assez perceptibles.

Les expériences de protection vécues par les différentes associations du mouvement nécessitent d'être partagées pour des raisons relatives aussi bien à la qualité des résultats qu'au niveau de participation des enfants et jeunes dans la conduite des processus. Au-delà des expériences analysées, ce qui est primordial de partager est le paquet des tactiques et stratégies ayant abouti à une protection consciente et réelle de ces enfants en difficulté par leurs pairs. La possibilité de reproduction des différentes expériences dans d'autres espaces sociaux suppose leur systématisation en connaissances partageables.

Le présent document se veut donc un espace systématisé des expériences de protection communautaire réellement vécues par le mouvement à travers différentes villes. Les mécanismes y sont décrits en fonction de la nature de l'action. Ainsi les actions de promotion des droits à la protection s'inscrivent dans une démarche différente de celles de prévention qui elles-mêmes sont différentes des actions d'accompagnement. Mais quelle que soit la cible visée, les différentes démarches transcrites dans ce manuel se veulent pédagogiques. Leur adoption par d'autres structures de protection pourrait créer un environnement plus protecteur des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité durable (structurelle) ou conjoncturelle (passagère).

Abou-Bakari IMOROU
Enseignant, chercheur à l'Université Abomey Calavi (Bénin)

I- INTRODUCTION

Le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT)

Le MAEJT a été fondé en 1994 en Côte d'Ivoire par des enfants et jeunes de 4 pays. Depuis lors, il n'a cessé de grandir et il œuvre maintenant dans 27 pays Africains. Il compte fin 2014, 831.652 membres et sympathisants dont 270.955 membres effectifs, regroupés dans 3.915 Groupes de Base fédérés en 362 associations. La majorité (73%) des membres sont des enfants (moins de 18 ans) et 57% des membres sont des filles.

Les 27 pays, où le MAEJT opère : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centre Afrique, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Tanzanie, Togo et Zimbabwe.

Le MAEJT est un large mouvement constitué d'enfants et de jeunes qui n'ont pas eu l'opportunité d'aller à l'école ou qui en sont ressortis trop vite pour diverses raisons (pauvreté, encombrement, etc.). Ces enfants et jeunes ont choisi de travailler pour aider leur famille et les décharger du poids de leur prise en charge. Ils aspirent à étudier, à préparer leur avenir et à contribuer au développement de leurs pays.

Des employées : serveuses de gargotes, filles domestiques ; des apprentis : couture, menuiserie, soudure, mécanique ; des travailleurs indépendants : porteurs de bagages, cireurs, vendeurs ambulants ; des agriculteurs et autres : jardiniers, éleveurs, pêcheurs, des filles sans emploi qui aident à la maison, des élèves aussi qui concilient études et travail.

Les droits en action des Enfants et Jeunes Travailleurs (EJT)

Organisés en Groupes de Base, les EJT mènent des actions pour améliorer leur propre situation, celle de leurs membres et des autres enfants non membres, de façon solidaire dans le cadre de la concrétisation de leurs douze droits (et aspirations) prioritaires.

Droit à : une formation pour apprendre un métier, à rester au village (à ne pas "s'exoder"), à apprendre à lire et à écrire, à des soins de santé, à exercer nos activités en toute sécurité, à un travail léger et limité, à des repos maladie, à être respecté, à être écouté, à s'amuser, à jouer, à s'exprimer et à s'organiser, à un recours et à une justice équitable, en cas de problèmes.

Cette plateforme en douze points a été définie par les membres fondateurs du MAEJT en 1994. Elle reste vingt ans plus tard, la référence commune à travers les groupes et associations des divers pays. Plusieurs études et documents ont dit que les EJT ont traduit dans leur réalité, l'essence même des droits de l'enfant qu'ils se sont ainsi appropriés.

Mais les droits ne servent pas à être simplement proclamés, il faut les construire, ce que font chaque jour les EJT pour progresser et faire progresser les autres enfants et jeunes. En négociant la mise à disposition de salles de classe le soir dans les écoles, ou des facilités d'accès à des centres de santé, en exerçant une vigilance de tout instant vis-à-vis des enfants en mobilité, en multipliant les activités et les loisirs et diminuant de fait les heures de travail, en étant solidaires et amis les uns des autres.

Ainsi en 2014 : **450.867 ont pu étudier ou s'alphabétiser grâce au MAEJT, 466.811 travaillent moins d'heures ou moins dur qu'avant, 408.585 sont en meilleure santé, 622.214 se sentent protégés contre les violences et abus, et 556.672 s'amuse plus qu'avant. Ces données sont les produits du monitoring régulier du MAEJT (enquêtes MEMSTAT et MICRI, octobre 2014).**

L'objectif du MAEJT est de protéger jusqu'à 1.000.000 enfants en 2018

Le MAEJT et les Objectifs du Millénaire

Le Mouvement contribue à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement :

- 1- avec l'élimination de la pauvreté par le développement d'Activités Génératrices de Revenus, alternatives à l'exploitation.
- 2- par ses performances en matière d'éducation et d'alphabétisation.
- 3- par la promotion des filles et femmes en son sein, la majorité de leurs membres. Il contribue également aux objectifs 6, 7 et 8.

La voix du MAEJT dans les débats internationaux

Le MAEJT a **statut d'observateur** auprès du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant de l'**Union Africaine**. Il a également des contacts avec la **CEDEAO**.

Il est membre de l'**Inter Agency Group on "Children on the Move"** au niveau international, au côté de grandes ONG : Enda, Oak Foundation, Plan international, Save the Children, SSI, Terre des Hommes et World Vision, ou des agences des Nations Unies : BIT, OIM, UNHCR et UNICEF.

Il est présent dans les principaux débats concernant les enfants et leurs droits, aux Nations Unies, en particulier auprès de la **Commission des droits de l'enfant**.



Historique : aux origines du MAEJT, la protection mutuelle

Les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT) sont constantes dans la défense de leurs droits et la protection de leurs amis, enfants et jeunes. Elles fédèrent des Groupes de Base d'enfants et de jeunes de différents corps de métiers, ou qui partagent les mêmes espaces d'habitation dans les villes et les villages. Ces Associations se regroupent en Coordination Nationale dans un même pays pour défendre les droits des enfants. En tant que groupes d'enfants, elles développent leurs capacités d'auto-organisation, à travers des actions concrètes et accumulent de l'expérience dans le domaine de la protection des enfants¹.

La protection mutuelle est à l'origine même du MAEJT en 1994. L'idée qu'en s'unissant les enfants et jeunes qui le composent pourraient résoudre les problèmes, construire ensemble ce qu'individuellement ils ne pourraient pas obtenir : plus de sécurité, dans leurs vies et leurs activités, des apprentissages, un épanouissement, est le motif principal de sa création !

Lorsqu'en 1995, en pleine réunion d'animateurs, nous reçûmes un appel téléphonique des petites bonnes de Dakar, nous relatant comment elles se trouvaient dans un commissariat entrain de défendre la cause de l'une d'entre elles, accusée injustement de vol par sa patronne. On avait là *"la fin alternative"* de la pièce de théâtre *"Sanayo"*² qu'elles avaient créé et joué l'année précédente.

Dans cette pièce, on assistait au harcèlement et à la maltraitance d'une petite bonne dans le foyer où elle travaillait, puis au commissariat où là aussi, elle se trouvait accusée de vol par sa patronne qui ne voulait pas la payer et se débarrassait ainsi d'elle : la petite se retrouvait dans la rue, sans rien, opprimée par le monde des grands qui l'avait exploitée et humiliée.

Un an plus tard, alors que nous leur demandions au téléphone ce que nous pouvions faire, et si elles avaient besoin de notre aide, les filles nous ont répondu "non, tout va bien, le commissaire a dit à la patronne d'apporter les preuves du forfait, ou de lui verser son dû". Le monde avait bien changé !

¹Voir Annexes1, p.86 : "Expériences documentées des EJT dans 9 pays"

²JEUDA 100 (F) : "Sanayo" Pièce de théâtre des "petites bonnes" de HLM Montagne.

Les mêmes petites bonnes dans un quartier où elles étaient organisées, n'allaient plus subir des violences car tous savaient qu'elles étaient organisées, et donc qu'il n'était plus question de lever la main sur elles, car cent petites mains allaient leur répondre.

En 1998, cette idée était magistralement illustrée dans la "force des petits" un moyen métrage du réalisateur tunisien Taieb Louhichi.

L'organisation constitue pour les EJT la réponse collective à leurs mille problèmes, leur mesure n°1 pour garantir leur protection et celle des autres enfants³.

Systematisation de la stratégie

La présence dans la Session Spéciale des Nations Unies sur l'Enfance, ainsi que la collaboration avec le RWOGAT puis "le Groupe Régional Mobilité", enfin devenu "Groupe Régional de Protection de l'Enfance" composé des grandes agences des Nations Unies et ONGI, allait pousser les EJT à affiner leurs analyses et stratégies.

Une première étude était réalisée en 2007, "**transformer les victimes en acteurs**"⁴ dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest, sur les causes et les conséquences du départ en mobilité des enfants. **Cette étude associant près de 600 EJT au recueil et à l'analyse des données**, devait marquer un grand pas vers la systématisation d'une stratégie envers les enfants en exode précoce, développée depuis la création du MAEJT.

Dans une contribution à la discussion régionale sur les systèmes de protection, animée par l'Unicef, le MAEJT a produit et publié un document qui expose une vingtaine d'expériences d'EJT de 9 pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo), en décembre 2011 et intitulé : "**Protection des enfants en mobilité par des enfants et jeunes organisés**"⁵.

³**622.214** se sentent protégés contre les violences et abus par le MAEJT (enquêtes MEMSTAT et MICRI, octobre 2014).

⁴**Jeuda 119 (F-E)** : "Transformer les victimes en acteurs : exode précoce des enfants en Afrique de l'Ouest". http://www.maejt.org/pdfs/jeuda119_2francais.pdf

⁵**Jeuda 123 (F-E)** : "protection des enfants en mobilité par des enfants et jeunes organisés". http://www.maejt.org/pdfs/jeuda123_best_experience_protection_final_version_francaise.pdf

En 2013, le MAEJT a capitalisé les expériences de protection des enfants des EJT pour partager les actions quotidiennes des AEJT. Certaines expériences collectées ont été sélectionnées et analysées pour mieux comprendre les forces et faiblesses du Mouvement dans la protection des enfants. *Une vingtaine d'expériences de 4 pays (Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal (Voir tableau ci-dessous))* ont été décrites pour mieux comprendre les étapes, les impacts de la protection mais aussi pour faire connaître les acteurs.

La présente publication facilite le partage, les réflexions au sein des AEJT et renforce les initiatives de protection des enfants par le MAEJT, d'une localité à une autre, au sein d'un même pays ou au-delà. Ici, les EJT vont au-delà des expériences partagées dans le cadre de leur capitalisation. Ils mettent l'accent sur les objectifs des actions réalisées, la description des étapes et surtout sur les démarches utilisées pour la protection des enfants.

Les AEJT ont des exigences de formations qui facilitent le développement de leur potentiel, et rendent plus efficaces leurs actions de protection d'un plus grand nombre d'enfants de leurs localités. Comme le *"Guide de formation dans le MAEJT : fiches pédagogiques de formation des EJT"*⁶, cette publication est un guide de plusieurs modules pour renforcer les AEJT sur divers thèmes de formation.

Il est produit pour être utilisé lors des formations mais également comme support pour accompagner et renforcer la systématisation de la démarche de protection des EJT. Il facilite le partage d'expériences avec les autres acteurs de la protection des enfants. Il est complémentaire avec les systèmes développés par les différents acteurs de la protection de l'enfance.

⁶**JEUDA 122 (F)** : "guide de formation dans le MAEJT : fiches pédagogiques de formation des EJT", disponible au lien suivant : <http://www.maejt.org/pdfs/jeuda%20122%20formation%20version%20finale.pdf>

Comment sommes-nous arrivés au manuel de protection des enfants ?

1- Capitalisation des expériences sur la protection des enfants

En 2013, les EJT se sont impliqués dans la collecte et l'analyse de données de leurs propres expériences d'auto protection et de protection de leurs amis, non membres du MAEJT.

La capitalisation de ces expériences, a permis de documenter les connaissances sur les pratiques du MAEJT dans la protection des enfants des villes et villages.

Expériences documentées des EJT

Pays	Villes	Expériences retenues pour la capitalisation
Côte d'Ivoire	Abidjan	"Lutte contre le mariage forcé"
	Adiaké	"Identification d'enfants non déclarés à la naissance et actions pour leur inscription à l'Etat civil"
	Grand-Bassam	"Identification d'enfants déplacés avec la crise post-électorale et leur accompagnement par les EJT"
	Korhogo	"Mobilisation et implication des autorités administratives dans la protection des enfants talibés"
	Toumodi	"Démobilisation des enfants et lutte contre leur insertion dans les FRCI (armée) avec la crise post-électorale"
Mali	Bamako	"Formation des enfants protecteurs par d'autres enfants".
	Gao	"Protection des enfants pendant la crise politico militaire"
	Kita	"Retour en famille des Enfants en Rupture Familiale et Sociale (ERFS)"
	Mopti	"Médiation en faveur des enfants privés de liberté et les Enfants en Rupture Familiale et Sociale"
	Sikasso	"Dispositifs d'accompagnement d'enfants en mobilité et sujets à des risques"

Niger	Dosso	"Lutte contre la déscolarisation et l'exode des enfants"
	Gaya	"Lutte contre le mariage précoce"
	Makalondi	"Droit à rester au village"
	Maradi	"Identification et formation professionnelle des enfants désœuvrés"
	Zinder	"Identification et formation professionnelle des jeunes filles"
Sénégal	Dakar	"Accompagnement d'enfants talibés à travers le parrainage par les EJT de Dakar"
	Kaolack	"Expérience concernant l'accès et le maintien des enfants à l'école"
	Saint-Louis	"Lutte contre l'engagement précoce des enfants dans la pêche maritime à Saint-Louis (Protection des enfants contre la marée Sakhar)"
	Thiès	"Expérience d'accompagnement d'enfants sans pièces d'Etat civil par les aînés protecteurs"
	Ziguinchor	"Protection des enfants contre l'influence des cantonnements militaires dans les quartiers périphériques de Ziguinchor"



A la 9ème rencontre du MAEJT, en octobre 2013 à Ouagadougou, avec l'appui technique d'un consultant régional, de Save the Children, et d'Enda, les EJT des 27 pays membres du MAEJT ont revisité leurs expériences de protection pour produire les schémas de leurs démarches de protection, dans différentes situations.

Une des principales recommandations a été de mettre en place une dynamique de systématisation des démarches de protection des AEJT dont la mise en œuvre élargit le potentiel de réussite des actions du Mouvement.

2- Atelier régional de production du Manuel

Le rapport de la capitalisation comme base, la réflexion s'est poursuivie sur les formes de partage d'informations et les leçons tirées de la démarche de protection des EJT. La production d'un manuel sur les étapes des actions protection des EJT, a conduit à l'atelier de Lomé au Togo, du 12 au 23 mai 2014, qui a été une étape déterminante dans son élaboration. Ce manuel est un outil pédagogique qui permet aux groupes qui veulent développer les mêmes expériences dans leurs localités, d'avoir une base de réflexion à leur portée.

De façon participative, les EJT sont partis de leurs expériences autour de leurs 12 droits⁷, pour classer les activités en fonction des groupes d'enfants qui bénéficient de leurs actions de protection.

Trois grands piliers de la protection des enfants ont été identifiés et décrits par les EJT : la prévention, l'accompagnement et la promotion des droits des enfants. Sous forme de fiches méthodologiques, des regroupements sont faits sur les étapes, les moments de partage des activités, les supports utilisés et les résultats atteints.

⁷**12 droits du MAEJT** : - Droit à une formation pour apprendre un métier - Droit à rester au village (à ne pas "s'exoder") - Droit à exercer nos activités en toute sécurité - Droit à un travail léger et limité - Droit à des repos maladie - Droit à être respecté - Droit à être écouté - Droit à s'amuser, à jouer - Droit à des soins de santé - Droit à s'exprimer et à s'organiser - Droit à apprendre à lire et à écrire - Droit à un recours et à une justice équitable, en cas de problèmes.

Qu'est-ce que ce manuel permet de comprendre ?

Ce manuel permet de mieux comprendre la protection, ainsi que les 3P4

- **la protection** : son importance, qui est protégé par les EJT et quelles sont les activités réalisées ? Les objectifs, les questions à poser et à se poser, les réponses des participants et la synthèse comme leçon à retenir, sont définis.

- **la mise en évidence des 3 piliers** de la protection des enfants par les EJT. Chaque pilier se décompose en 4 étapes de la démarche de protection (3P4).

Les 3P4

■ Prévention

- Suivi/Alerte, Information/Sensibilisation/Education,
- Mise en place des Groupes de Base,
- Formation des membres des Groupes de Base
- Suivi et alerte

■ Accompagnement

- Repérage/identification,
- Diagnostic de la situation,
- Recherche de solutions,
- Dispositif de suivi et d'alerte

■ Promotion des Droits des enfants

- information/sensibilisation,
- mobilisation communautaire,
- actions politiques,
- suivi et alerte

Ces activités sont organisées en fiches détaillant leur déroulement. Elles sont aussi des options pour les groupes de protection en partant de la réalité des enfants concernés.

Cette démarche inscrit les initiatives de protection des EJT dans les systèmes nationaux en cours. Les EJT prennent leur place dans les programmes de protection des autorités et des partenaires nationaux. Leurs actions assurent une couverture large et complète à tous les enfants, aussi bien des milieux ruraux qu'urbains.

Comment l'utiliser ?

Ce manuel est le modèle élaboré de la démarche de protection des enfants par les EJT. Nous l'utilisons pour renforcer les actions de protection des Groupes de Base, des AEJT et des Coordinations Nationales. Il permet de visualiser, ce que nous faisons pour l'améliorer.

L'animation d'un atelier avec le manuel, est participative. La réflexion collective sur les réalités vécues par les participants en matière de protection des enfants, est organisée. Pour chaque partie, le facilitateur de l'atelier amène les participants à parler de leur vécu.

Avec le manuel, les participants comprennent ce qui se fait au quotidien. En retour, les actions sont comparées avec le contenu du manuel pour pousser assez loin les réflexions et prioriser les sujets sur lesquels, les participants à l'atelier doivent être renforcés.

Le facilitateur de l'atelier part du contenu du manuel pour préparer, avec les participants, un petit agenda de travail en fonction du nombre de jours prévus pour la formation.

Le manuel est un guide de facilitation d'un atelier. C'est un support qui permet à un Groupe de Base, une AEJT et une Coordination Nationale, de développer la réflexion et mettre en place ses propres démarches de protection des enfants. Il pousse à définir et à organiser les activités de protection en fonction des problèmes rencontrés par les enfants dans leur milieu.

A qui, est-il destiné ?

Ce manuel est produit pour les EJT qui développent au quotidien, leur démarche de protection. C'est un outil pour les EJT qui ont de l'expérience dans la facilitation d'un atelier et dans l'accompagnement de la réflexion des Groupes de Base sur leurs actions de protection.

L'EJT qui comprend la démarche de protection, l'utilise pour faciliter un atelier de formation pour ses amis car c'est un document qui permet le transfert de connaissances et de compétences. Il faut avoir vécu soi même l'expérience de la protection des enfants pour la partager avec les autres.

CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER REGIONAL DE SYNTHESE



O. W JEAN

II- DEMARCHE DE PROTECTION DES EJT ET CONCEPTS DE BASE DU MANUEL

1- Définition de la protection de l'enfant et son importance pour le MAEJT

Présentation

Nous partons des expériences de protection des EJT. Nous les amenons identifier les enfants qui bénéficient des actions des Groupes de Base et des AEJT pour arriver à définir ensemble la protection.

Déroulement

- **Objectif** : amener les EJT à avoir une compréhension claire des objectifs et du but de la protection de l'enfant
- **Contenu** : notion de protection de l'enfant
- **Supports pédagogiques** : papier padex, dessins, brochure Jeuda 123 sur "*protection des enfants en mobilité par des enfants et jeunes organisés*".

En plénière

Partager nos expériences de protection des enfants.

Travaux de groupes

En partant de nos expériences de protection, nous allons préciser les actions menées, les enfants concernés par ces actions et proposons une définition de la protection des enfants.

Actions menées

- Nous sensibilisons (donc l'action c'est sensibilisation)
- Nous identifions (donc l'action c'est identifier)
- Nous organisons des formations (donc l'activité c'est la formation)

Enfants concernés par les actions

- enfants travailleurs
- enfants privés de liberté
- enfants victimes de violences et d'abus sexuels
- enfants enrôlés dans les groupes armés
- enfants talibés
- enfants handicapés

Les EJT assurent la protection de leurs membres et de leurs pairs.

Les échanges amènent les EJT et le facilitateur à voir que les actions de protection bénéficient à d'autres groupes d'enfants en situation difficile.

Le facilitateur de l'atelier de formation fait une synthèse et résume les échanges en donnant la définition de la protection.



La Protection, c'est l'action menée par les EJT pour prévenir et accompagner tous les enfants victimes de violences, d'abus, d'exploitation ou de toutes formes de maltraitance. La protection assure le bien-être des enfants et rend l'environnement protecteur pour tous les enfants. La protection des enfants revient aux EJT, aux parents (familles), aux patrons, à la communauté et à l'Etat.

En plénière, le facilitateur pose la question suivante : que visez vous lorsque vous protégez les enfants ? Pourquoi la protection des enfants est importante pour vous ?

Le but de la protection de l'enfant (qui rejoint la vision du MAEJT⁸) est précisé par les EJT et le facilitateur.

Le but de la protection de l'enfant est de lui procurer un bien être et de favoriser son épanouissement. La protection de l'enfant rend son environnement favorable à son développement sur tous les plans (physique, moral, intellectuel et spirituel).

⁸**Vision du MAEJT :** "tous les enfants d'Afrique, doivent naître et grandir dans de bonnes conditions, et jouir de leurs pleins droits pour s'épanouir, tout en aidant leurs communautés à se développer harmonieusement dans la paix et dans un environnement favorable".

Mission du MAEJT

- Informer et former les enfants sur leurs droits et mener des actions pour les réaliser - Lutter contre notre pauvreté et celle de nos communautés- Contribuer à développer la participation des enfants ainsi que la solidarité et la fraternité entre eux et entre toutes les populations d'Afrique

Conseil aux EJT et au facilitateur

Nous avons à l'esprit qu'en ce moment même, quelque part, un enfant est en train de vivre une situation difficile, un enfant a besoin de notre aide.

Avec notre vision du MAEJT, nous n'acceptons plus de vivre ces situations sans agir et réagir.



2- Organisation des actions de protection

Présentation

Les actions de protection des AEJT s'organisent, du début à la fin, selon la situation spécifique à chaque groupe d'enfants.

Déroulement

- **Objectif** : déterminer les étapes de la protection
- **Contenu** : regrouper les actions protection de l'enfant
- **Supports pédagogiques** : papier padex, dessins, brochure Jeuda 123 sur "*protection des enfants en mobilité par des enfants et jeunes organisés*".

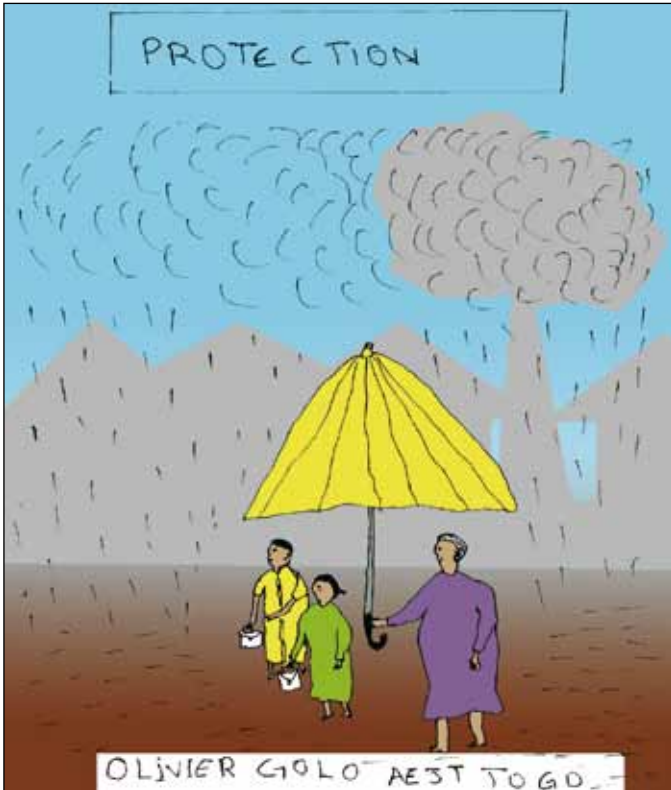
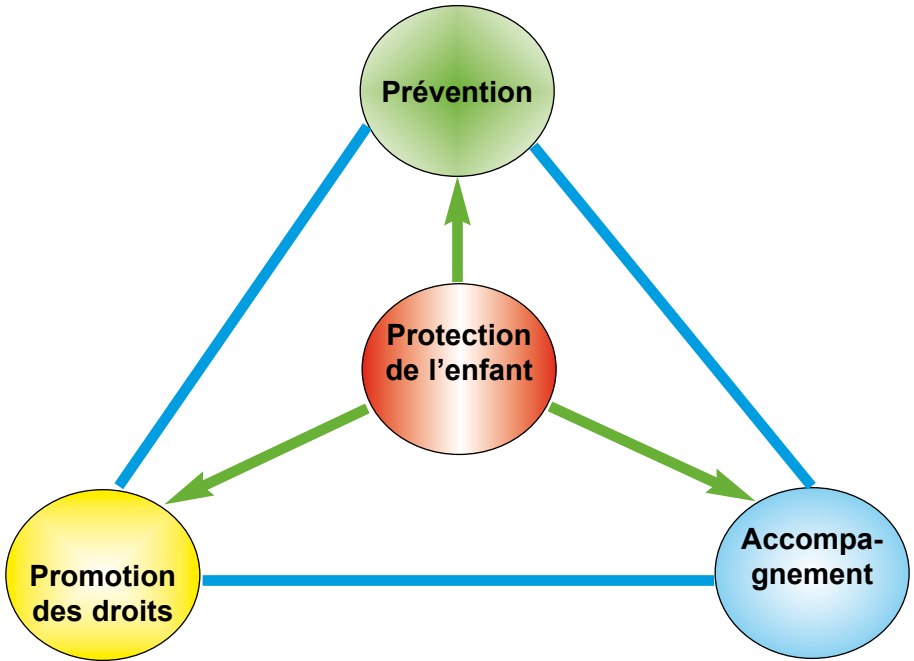
En plénière, le facilitateur pose la question : en se basant sur vos actions de protection et sur ceux qui en bénéficient, comment et dans quelles situations se déroulent ces actions ? Organisons et regroupons par étapes les activités de protection et précisons ce que nous faisons en premier, qu'est-ce qui vient ensuite et qu'est-ce que nous faisons à la fin.

Réponses :

- Quand il y a des risques pour les enfants et pour prévenir les problèmes
- Quand il y a problème et pour organiser l'accompagnement des enfants concernés
- Quand il y a discrimination et violation des droits des enfants

Le facilitateur résume en montrant que :

- **La prévention** veut dire éviter que le danger arrive. Elle vise à mener des activités qui mettent les enfants à l'abri de la violence, des abus et de l'exploitation. donne des capacités aux enfants pour se prémunir contre les violences, la maltraitance et l'exploitation
- **L'accompagnement** est l'ensemble des actions qui apportent des réponses aux problèmes d'un enfant victime de la violation de ses droits : violence, abus, exploitation, pratiques culturelles néfastes, etc.
- **La promotion des droits de l'enfant**, c'est montrer que les droits de l'enfant sont des droits humains spécifiquement adaptés à l'enfant. Promouvoir les droits de l'enfant, prend en compte ses spécificités et les problèmes auxquels il est confronté.



3- Prévention

Problèmes couverts par le thème

Les participants présentent des situations au cours desquels, l'AEJT fait de la prévention contre les risques et dangers vécus par les enfants et identifient leurs actions de prévention. Ils les regroupent en différentes étapes de prévention des risques vécus par les enfants.

Déroulement

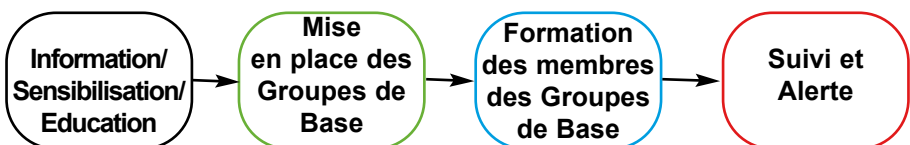
- **Objectif** : assurer une prévention contre les violations des droits de l'enfant
- **Contenu** : objectifs de la prévention, activités de la prévention
- **Supports, outils méthodologiques** : papier padex, dessins, brochure Jeuda 123 sur "*protection des enfants en mobilité par des enfants et jeunes organisés*".

Travaux de groupes

Nous sommes membres du Groupe de Base de l'AEJT, nous savons que les problèmes des enfants peuvent revenir à tout moment. Echangeons sur comment nous allons procéder, étape par étape pour prévenir une telle situation.

Le facilitateur fait un résumé des échanges en montrant aux participants que les actions liées de la prévention se déroulent en 4 étapes :

- Information/sensibilisation/Education
- Mise place de Groupes de Base
- Formation des membres des Groupes de Base
- Suivi et alerte



Travaux de groupe

Les participants réfléchissent sur ce qu'ils font pour :

- informer, sensibiliser, éduquer
- mettre en place des Groupes de Base
- former les membres des Groupes de Base
- faire le suivi de leurs actions et alerter en cas de récurrence

Le facilitateur fait un résumé en montrant les activités à réaliser à chaque étape

■ Information / Sensibilisation / Education

Ce sont les activités des AEJT pour sensibiliser les enfants, les communautés et les familles sur les problèmes des enfants et les amener à faire leur devoir pour changer la situation. La violation des droits d'un enfant, constitue une alerte montrant que d'autres enfants peuvent subir les mêmes dangers. Nous agissons pour que la situation ne se reproduise pas pour les autres enfants. Les activités sont :

- causerie thématique
- émissions radio
- forum
- caravane

■ Mise en place de Groupes de Base

La mise en place des Groupes de Base est une stratégie de prévention pour les AEJT. Les Groupes de Base sont des relais pour les AEJT dans le cadre de leurs activités de proximité. Les Groupes de Base sont aussi des dispositifs d'alerte de proximité pour l'autoprotection des EJT dans leur environnement immédiat. Deux cas de figure se présentent et la démarche est spécifique à chaque cas de figure :

- un groupe d'enfants déjà constitué contacte l'AEJT
- l'AEJT décide de mettre en place un Groupe de Base avec des enfants

■ Formation des membres des Groupes de Base

Le Groupe de Base forme les EJT comme acteurs de leur propre protection et de celle des autres enfants. Il s'agit aussi de donner aux membres des Groupes de Base, des capacités pour les éloigner de la précarité et de la vulnérabilité. Les activités sont :

- renforcement des capacités des membres
- formation qualifiante
- formation/apprentissage professionnel

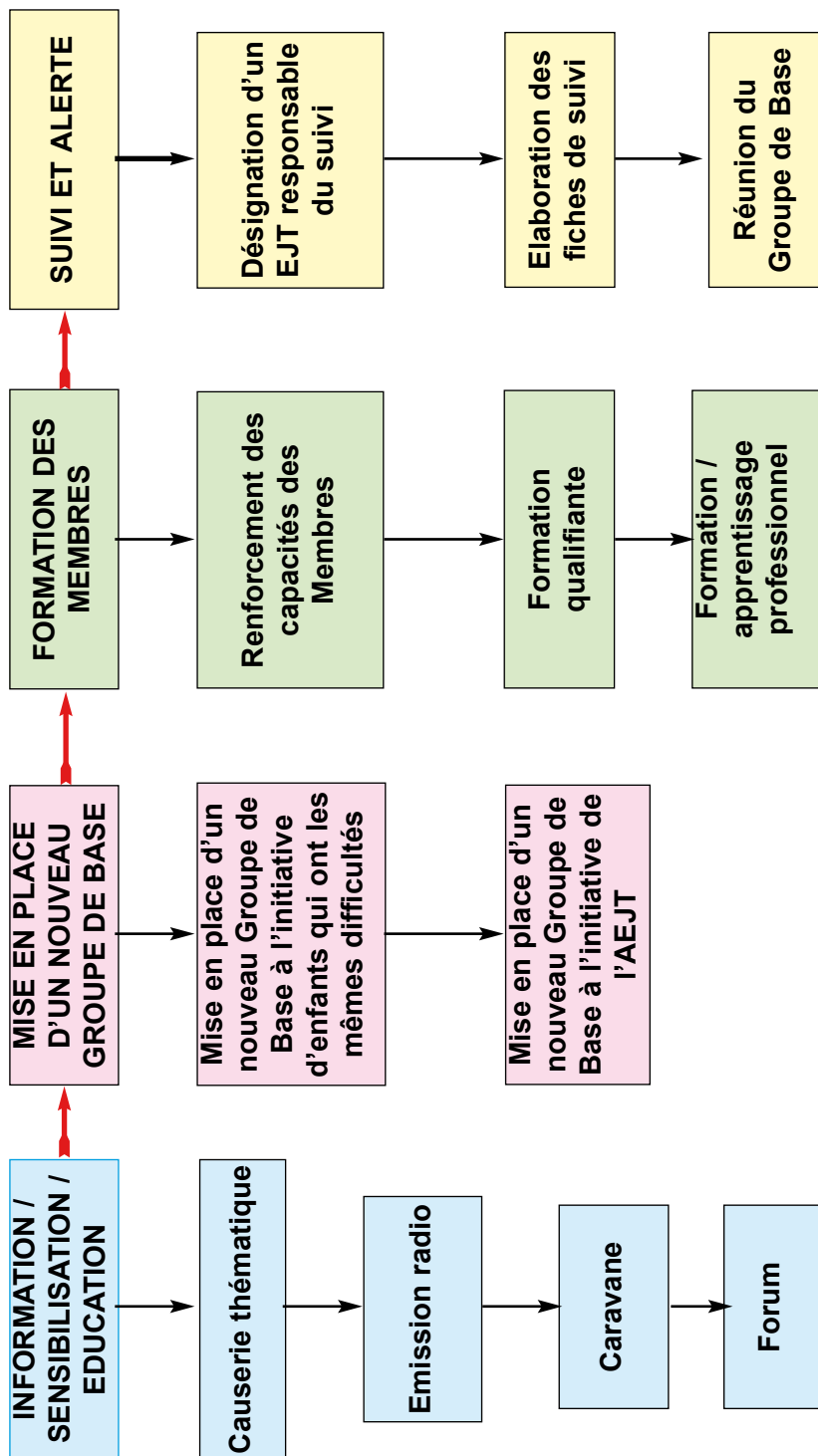
■ Suivi et Alerte

Nous vérifions si ce qui est fait, est ce qui est planifié et si cela résout les problèmes de l'enfant, de manière durable. Les réunions du Groupe de Base sont le cadre de partage et d'analyse des activités planifiées pour les enfants et jeunes en difficulté.



Information pour une sensibilisation des populations

Prévention



4- Accompagnement

Problèmes couverts par le thème

Nous amenons les participants à présenter les situations dans lesquelles l'AEJT apporte des réponses aux problèmes des enfants. Ils identifient les actions en faveur des enfants qui ont des problèmes. Ils les regroupent pour représenter les étapes de la prise en charge des problèmes des enfants.

Déroulement

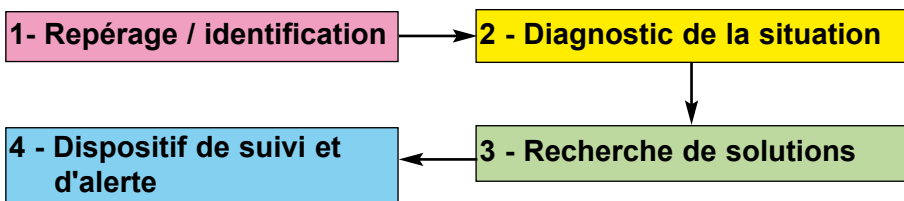
- **Objectif** : déterminer les actions liées à l'accompagnement
- **Contenu** : les piliers/actions de l'accompagnement
- **Supports, outils méthodologiques** : papier padex, dessins, brochure Jeuda 123 sur "*protection des enfants en mobilité par des enfants et jeunes organisés*".

Travaux de groupes

Nous sommes membres du Groupe de Base de l'AEJT, il y a un enfant qui a des problèmes, que faisons-nous, quelle est notre attitude ? Echangeons sur comment nous allons procéder, étape par étape.

Le facilitateur fait un résumé des échanges en montrant aux participants que les actions liées à l'accompagnement se déroulent en 4 étapes :

- Repérage / identification
- Diagnostic de la situation
- Recherche de solutions
- Dispositif de suivi et Alerte



Travaux de groupe

Les EJT et le facilitateur réfléchissent sur : ce que font les EJT pour repérer, identifier un enfant qui a des problèmes, comprendre sa situation, trouver avec lui des solutions à ses difficultés et faire ensemble le suivi pour donner l'alerte qui permet, à temps, de ne pas retourner aux difficultés de l'enfant.

Le facilitateur fait un résumé des échanges en montrant les activités à réaliser à chaque étape

■ Repérage/Identification

Nous sortons les initiatives et actions qui permettent de détecter, d'identifier ou d'être en contact avec les enfants qui ont des difficultés.

Les activités sont :

- descentes / sorties / visites / repérages
- enquêtes / actions porte à porte
- points d'écoute
- installation de boîtes de signalement
- parrainage : "je suis ton œil", "je suis ta bouche"
- numéro de téléphone (affiche / téléphone, personnes / comités de contact).

■ Diagnostic de la situation

Le diagnostic de la situation est la deuxième étape. Une fois l'enfant en difficulté identifié, les EJT mènent des activités pour comprendre les problèmes qu'il vit et qui perturbent la jouissance de ses droits. C'est une démarche pour écouter l'enfant. Nous cherchons à comprendre la cause du problème pour rechercher avec lui, la solution durable qui améliore efficacement sa situation. Les activités sont :

- l'écoute
- la Recherche Action Participative

■ Recherche de solutions

Dans cette troisième étape, il s'agit de trouver avec l'enfant une solution durable à son problème. Cette solution est adaptée à sa situation, réaliste et réalisable dans son environnement. Les activités sont :

- définition des actions
- planification
- mise en œuvre des activités

■ Dispositif de suivi et d'Alerte

Nous vérifions si ce qui est fait, est ce qui est planifié et si cela résout les problèmes de l'enfant, de manière durable. Les réunions du Groupe de Base sont le cadre de partage et d'analyse des activités planifiées pour les enfants et jeunes en difficulté.

NB : le dispositif de suivi est propre aux AEJT et le cadre de suivi des enfants en situation difficile, est le Groupe de Base.

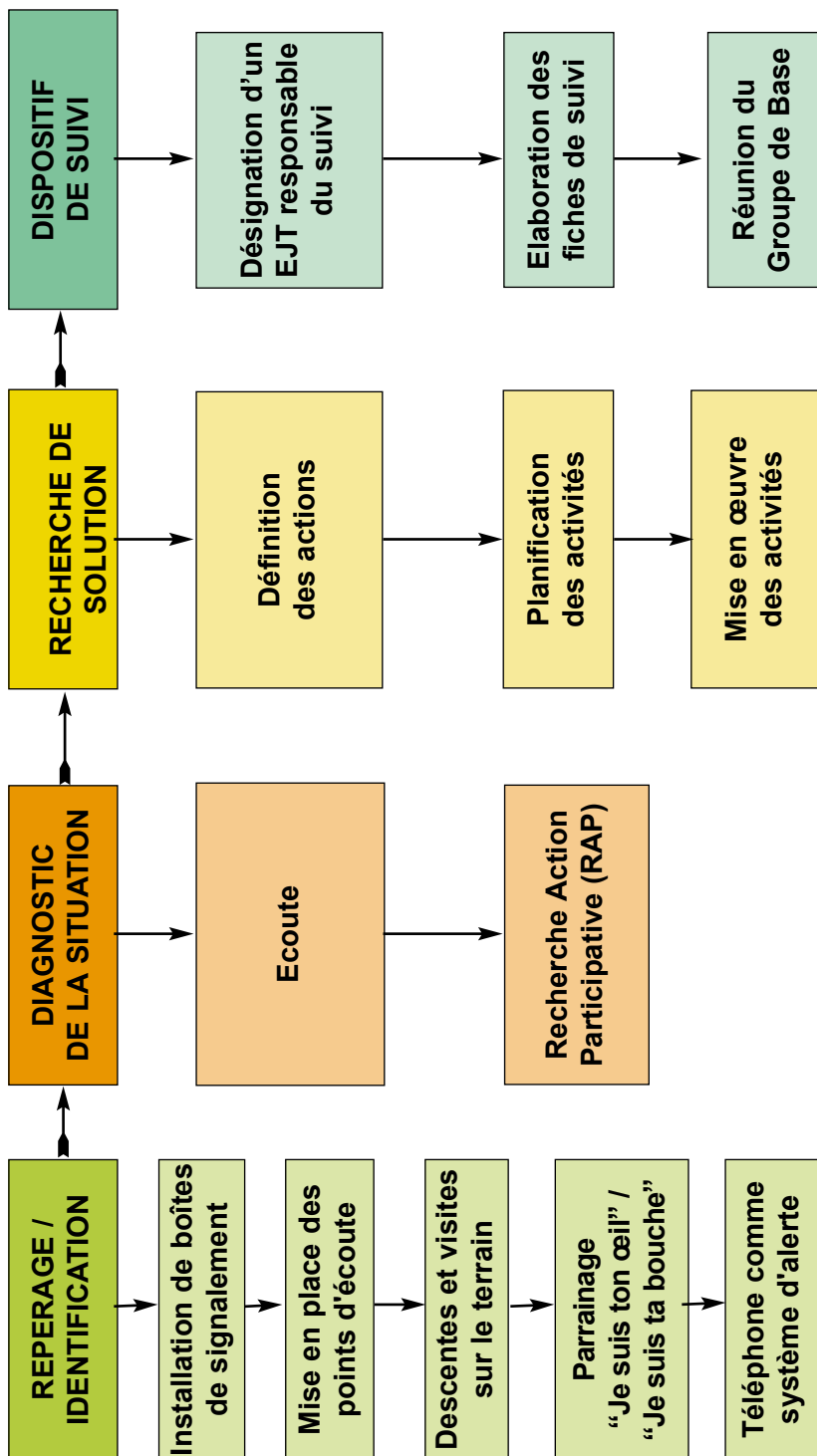
La réunion du Groupe de Base constitue un dispositif de suivi si elle se tient régulièrement, si elle a lieu chaque fois que les EJT le désirent. Un point sur le suivi est inscrit à l'ordre du jour des réunions. Le choix d'un responsable du suivi renforce ce dispositif. Il veille à la prise en compte de ce point lors des réunions du Groupe de Base. Avec ses amis, ils collectent les fiches de suivi et veillent au respect des mesures rectificatives décidées après l'analyse des informations sur chaque enfant.

Le dispositif de suivi est aussi un mécanisme d'alerte⁹ sur la situation des enfants en difficulté pour veiller, chaque fois, sur ce qui ne va pas, ce qui ne marche pas dans la mise en œuvre des solutions aux problèmes identifiés.



⁹L'alerte est le signal qui déclenche les activités d'identification. L'alerte vient aussi des dispositifs mis en place pour le repérage des enfants en situation difficile.

Accompagnement



5- Promotion des droits de l'enfant

Problèmes couverts par le thème

Les participants présentent les situations dans lesquelles l'AEJT fait de la promotion des droits de l'enfant. Ils identifient leurs actions de promotion des droits. Ils les regroupent en différentes étapes de la promotion des droits des enfants.

Déroulement

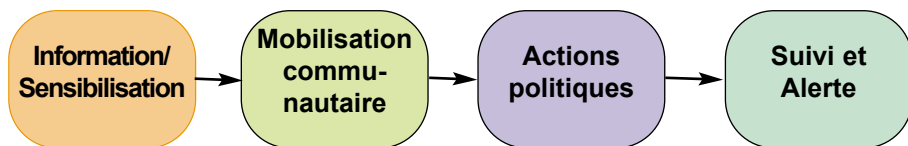
- **Objectif** : faire connaître les droits de l'enfant et améliorer l'environnement protecteur pour tous les enfants.
- **Contenu** : les objectifs de la promotion des droits de l'enfant, les personnes concernées, les étapes et les activités
- **Supports, outils méthodologiques** : papier padex, dessins, brochure Jeuda 123 sur "*protection des enfants en mobilité par des enfants et jeunes organisés*".

Travaux de groupes

Les participants partagent leurs actions pour faire connaître et respecter les droits des enfants.

Le facilitateur fait un résumé des échanges en montrant aux participants que les actions liées à la promotion des droits de l'enfant, se déroulent en 4 étapes :

- information/sensibilisation
- mobilisation communautaire
- actions politiques
- suivi et alerte



Travaux de groupe

Les participants réfléchissent sur ce qu'ils font pour :

- information, sensibilisation
- mobilisation communautaire
- actions politiques
- suivi et alerte

Le facilitateur fait un résumé en montrant les activités à réaliser à chaque étape

■ Information / Sensibilisation

Les AEJT sensibilisent la communauté sur les droits de l'enfant. La promotion de ces droits fait reculer les violences et abus dans la communauté. Les activités sont les mêmes que celles notées dans la prévention.

■ Mobilisation communautaire

La mobilisation communautaire engage la communauté à assumer ses responsabilités envers les enfants. Les actions touchent tout le monde et particulièrement les personnes concernées par le développement de l'enfant. Les activités sont :

- mise en place de comités de protection des enfants
- formation des acteurs communautaires
- expositions, affichages

■ Actions politiques

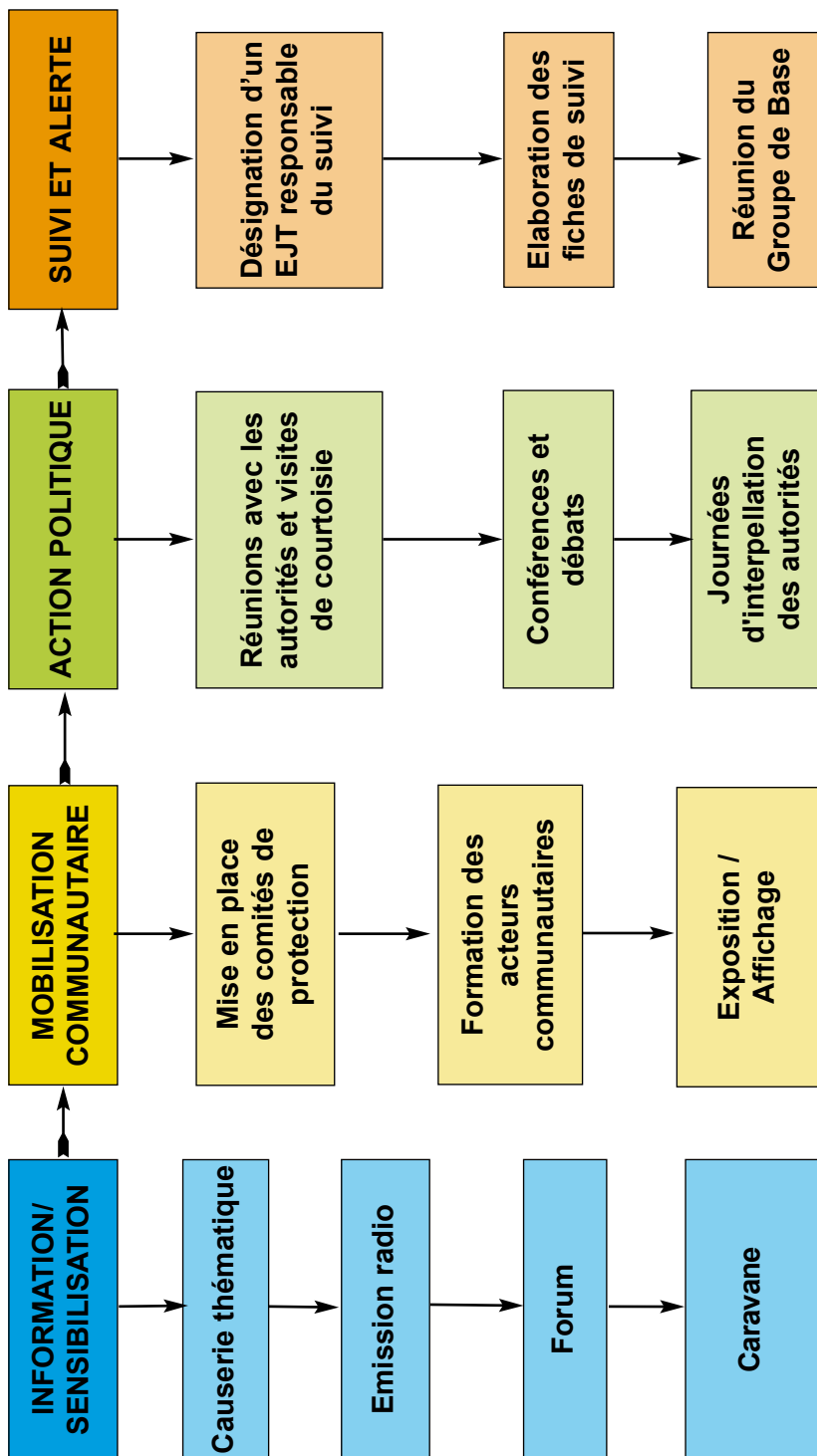
Les actions politiques sensibilisent les autorités politiques pour les amener à prendre des actions ou mesures de promotion des droits de l'enfant. Les AEJT et les Groupes de Base interpellent les autorités politiques, administratives et traditionnelles sur la situation des droits de l'enfant. Les activités sont :

- réunions avec les autorités et visites de courtoisie
- conférence-débat sur les droits de l'enfant
- journée d'interpellation sur les droits de l'enfant

■ Suivi et Alerte

Nous vérifions si ce qui est fait, est ce qui est planifié et si cela résout les problèmes de l'enfant, de manière durable. Les réunions du Groupe de Base sont le cadre de partage et d'analyse des activités planifiées pour les enfants et jeunes en difficulté.

Promotion des droits de l'enfant

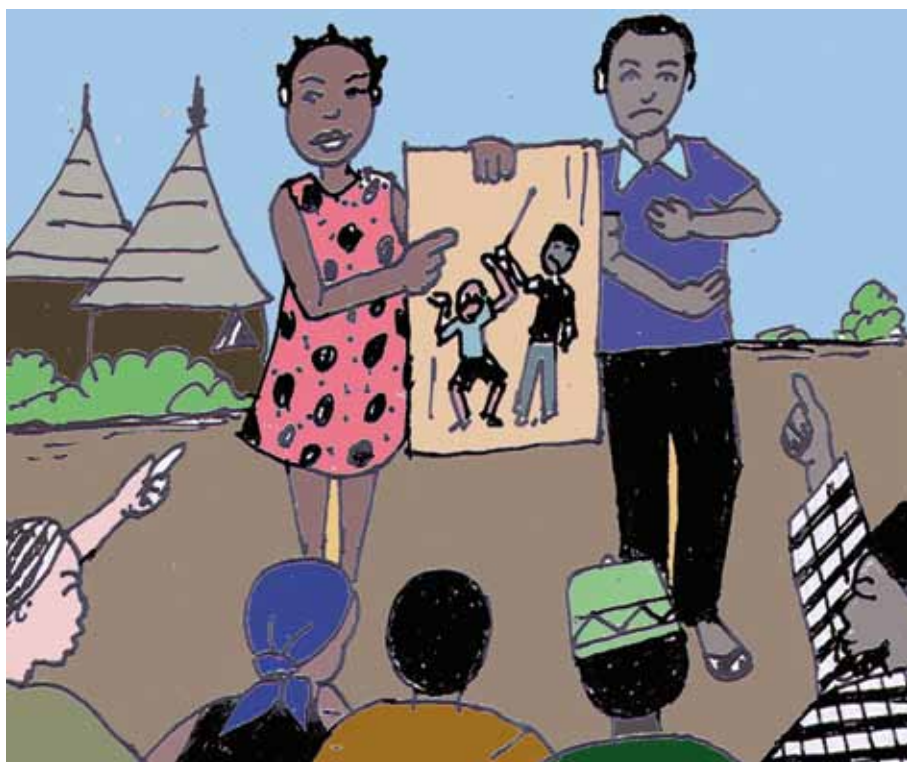


III- FICHES PEDAGOGIQUES SUR LES ACTIONS DE PROTECTION

Les fiches pédagogiques précisent comment chaque activité se réalise, comment les EJT procèdent pour réaliser leurs actions. Le facilitateur organise des jeux de rôle sur les activités de protection des EJT. Avec les participants, ils définissent les objectifs, les acteurs et les étapes des différentes actions. Les EJT rectifient les difficultés de leurs démarches et découvrent d'autres activités à retenir pour une bonne protection des enfants.

1- Prévention

■ Causerie thématique



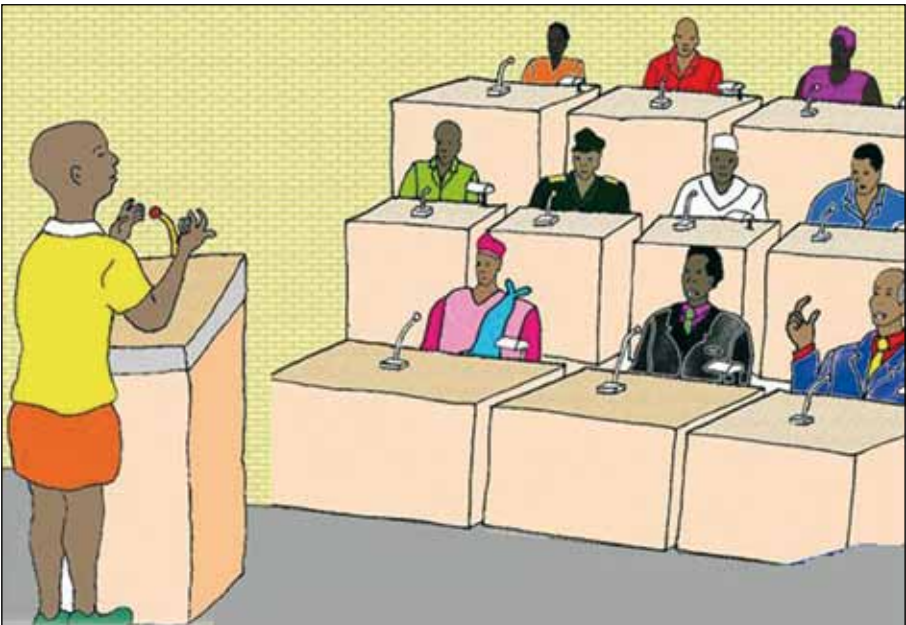
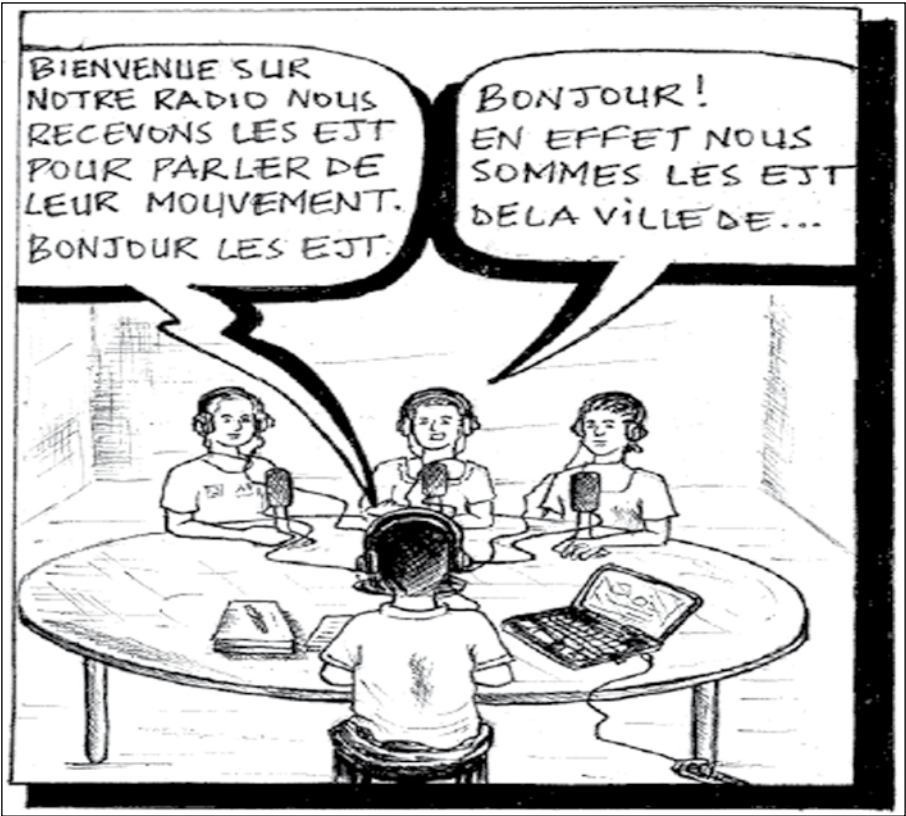
Description	C'est une méthode de communication de proximité entre deux ou plusieurs personnes, une technique d'animation de groupe, un entretien planifié et facilité par un EJT aîné pour apporter un message précis.
Objectif (Pourquoi ?)	Outiller les membres du groupe pour analyser leurs problèmes et trouver des solutions qui leur sont favorables
Intérêt	Echanges directs entre les membres du Groupe de Base pour une prise de conscience et un changement de comportements.
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile, parents et communautés.
Comment (Processus)	<p>La causerie thématique se déroule en plusieurs étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif et thème : ils sont déterminés par le Groupe de Base en fonction des problèmes rencontrés par les enfants. Une négociation se fait entre les membres pour : <ul style="list-style-type: none"> - définir des objectifs et le thème qui mènent aux changements attendus sur la protection des enfants - déterminer les participants concernés par le thème de la causerie. ■ Déroulement de la causerie : décrire la façon dont la causerie se déroule en tenant compte des participants, du thème et des changements attendus. ■ Outils et supports : élaborer et choisir les supports à utiliser lors de la causerie, pour porter le message. ■ Choix du facilitateur : choisir en fonction de ses capacités et de son expérience dans la facilitation des causeries. ■ Répartition des tâches et préparation du lieu : avant, pendant et après la causerie, les tâches sont réparties entre les membres du Groupe de Base. Le lieu est bien aménagé. Mise en œuvre : la causerie se déroule en suivant les étapes retenues par le Groupe de Base. ■ Mise en œuvre : la causerie se déroule en suivant les étapes retenues par le Groupe de Base. ■ Evaluation et recommandations : voir si la causerie a conduit aux résultats attendus. A partir de l'analyse de ces résultats, nous définissons ce qu'il faut faire pour corriger ou améliorer la démarche des EJT.
Supports	Fiche de préparation de la causerie, fiche d'animation et fiche d'évaluation
Commentaires complémentaires	La causerie thématique est utilisée pour communiquer et arriver à un changement de comportement. La maîtrise du thème détermine les messages appropriés qui permettent de provoquer une prise de conscience des participants.

Emission radio



Ajibola Dolapo kley Nigeria

■ Emission radio	
Description	Les EJT vont vers les radios pour porter le message sur les droits et la protection de l'enfant. Nous avons les émissions interactives qui font participer les auditeurs et les émissions d'information.
Objectif (Pourquoi ?)	Communiquer avec les auditeurs sur un thème ou un problème précis lié à la protection des enfants.
Intérêt	Les émissions radio touchent un nombre important de personnes.
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>L'émission radio se déroule en plusieurs étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Choix et préparation des animateurs de l'émission : <ul style="list-style-type: none"> - les EJT choisis pour animer les émissions radios doivent maîtriser le sujet et avoir de bonnes capacités en communication. - les EJT sont outillés pour animer une émission radio et de comprendre l'environnement de la radio et le fonctionnement de la radio. ■ Choix de la radio : tenir compte de l'audience, du niveau de couverture de la radio et sa fréquence à communiquer sur les droits de l'enfant. ■ Négociation de l'heure de l'émission : elle se fait avec le journaliste chargé de l'émission. Nous choisissons une heure de grande écoute, en direct, de la radio. ■ Choix du thème : le Groupe de Base choisit le thème en tenant compte des situations de violation des droits des enfants. ■ Langues pour porter les messages : choisir les langues qui permettent d'atteindre la population à toucher. Les messages sont traduits dans les langues choisies. ■ Préparer une annonce publicitaire : produire un message qui montre l'intérêt de l'émission au public. <p>Partage de rôles entre le journaliste et les animateurs: une bonne préparation entre le journaliste et les EJT animateurs, assure une réussite de l'émission. Les acteurs de l'émission s'entendent sur les principales questions.</p>
Supports	Fiche de préparation de l'émission
Commentaires complémentaires	Au cours de l'émission organisée par les Groupes de Base et les AEJT, nous parlons de nos actions de protection des enfants. L'émission radio permet le contact entre les enfants et les communautés pour prévenir et informer sur les violations des droits de l'enfant. Nous négocions des partenariats avec les radios qui s'intéressent aux droits de l'enfant.



■ Forum	
Description	Il sensibilise un groupe important et divers de personnes. Il permet d'échanger et d'interagir avec les populations pour résoudre les problèmes de violation des droits de l'enfant.
Objectif (Pourquoi ?)	Amener les populations à discuter, analyser les problèmes des enfants et trouver les solutions appropriées pour le bien-être des enfants.
Intérêt	C'est un moyen de dialogue avec et entre les membres de la communauté.
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>Le forum se déroule en plusieurs étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Choix du thème : il est choisi par le Groupe de Base suivant les situations de violation des droits des enfants. ■ Choix des participants : choisir les participants animateurs du thème du forum. ■ Objectifs : ils sont liés aux changements attendus au niveau des participants sur la protection des enfants. ■ Déroulement du forum : décrire le déroulement du forum en tenant compte des participants, du thème et des changements attendus. ■ Outils et supports : élaborer et choisir les supports pour porter le message. Faire attention aux supports d'information car le public est plus important. ■ Choix du facilitateur : choisir en fonction de ses capacités et de son expérience dans la facilitation des forums. ■ Répartition des tâches et préparation du lieu : avant, pendant et après le forum, les tâches sont réparties entre les membres du Groupe de Base ou de l'AEJT. Le lieu est bien aménagé. ■ Mise en œuvre : le Forum se déroule en suivant les étapes retenues par le Groupe de Base. ■ Evaluation et recommandations : voir si le forum a conduit aux résultats attendus. A partir de l'analyse de ces résultats, nous définissons ce qu'il faut faire pour corriger ou améliorer la démarche des EJT.
Supports	Fiche d'animation, fiche d'évaluation
Commentaires complémentaires	Dans le déroulement du forum, il faut adopter une démarche qui amène les populations à identifier le problème et chercher ensemble les solutions.



■ Caravane	
Description	C'est une méthode de communication et de sensibilisation qui touche plusieurs communautés à la fois. Elle se déroule sur plusieurs jours et utilise plusieurs supports pour véhiculer le message. La caravane permet d'échanger et d'interagir avec diverses populations pour résoudre des problèmes qui affectent les enfants.
Objectif (Pourquoi ?)	Amener les communautés confrontées aux violations des droits de l'enfant à se mobiliser pour trouver des solutions pour le bien être des enfants.
Intérêt	La caravane touche une population importante et diverse
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>La caravane se déroule en plusieurs étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Choix de l'activité : le choix se fait au cours d'une réunion du Groupe de Base qui permet aux EJT d'avoir une même compréhension sur les objectifs de la caravane. ■ Itinéraire : définir le point de départ, le parcours, les sites à traverser, les points de stationnement et le point d'arrivée. Donner les raisons du choix de chaque étape et définir le message à diffuser. ■ Matériel nécessaire : lister le matériel nécessaire durant la caravane (véhicules, sonorisation, supports de diffusion des messages, etc.) ■ Nombre de jours, les participants et les messages : en fonction de l'itinéraire, des points de stationnement et des activités, nous déterminons le nombre de jours de la caravane, les participants et les messages. ■ Répartition des tâches : chacun sait ce qu'il doit faire ■ Mise en œuvre : la caravane se déroule en suivant les étapes retenues par le Groupe de Base. ■ Evaluation et recommandations : à la fin de la caravane, voir si elle a conduit aux résultats attendus. A l'analyse de ces résultats, nous définissons ce qu'il faut faire pour corriger ou améliorer la démarche des EJT.
Supports	Fiche d'animation
Commentaires complémentaires	La préparation de la caravane se fait en équipe car elle demande beaucoup de tâches à accomplir. La répartition des tâches entre les membres du Groupe de Base et de l'AEJT, permet de réussir la caravane



CREATION GROUPE DE BASE



SOULEYMANE SAGNA EJT. KOLDA

■ Un nouveau Groupe de Base à l'initiative des enfants

Description	Le Groupe de Base, important dans la stratégie d'intervention des EJT, est le relais de l'AEJT pour mener les activités de proximité. Dispositif d'alerte pour l'autoprotection et la protection de tous les enfants, la naissance du Groupe de Base est décidée par des enfants qui partagent le même travail, le même quartier ou le même lieu de fréquentation.
Objectif (Pourquoi ?)	Renforcer le dispositif d'alerte de proximité des EJT.
Intérêt	Proximité avec les enfants.
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>La mise en place d'un nouveau groupe de base à l'initiative des enfants, suit la démarche suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des enfants ayant les mêmes préoccupations, se regroupent : du même quartier, même village ou partageant le même lieu de travail, les enfants développent des solidarités face à leurs problèmes. Le Groupe de Base est né. ■ Réunion du groupe d'enfants : elle se tient dans le quartier ou au lieu de travail selon une périodicité définie par les enfants et qui tient compte de leur disponibilité. ■ Contenu des réunions : les enfants échangent sur leurs difficultés et cherchent des solutions à leurs problèmes. Ils cherchent à savoir si d'autres groupes d'enfants font comme eux et comment les contacter ■ Contacts avec des groupes d'enfants : par le "bouche à oreille", lors d'une sensibilisation ou, ou par contact téléphonique, le Groupe de Base se lit à d'autres groupes d'enfants. Leurs relations sont définies : une AEJT est née. ■ Fonctionnement et structuration : les enfants définissent leur organisation (responsabilité de chacun et montant des cotisations pour faire fonctionner le groupe) et cherchent des appuis pour mieux assurer leur protection. ■ Contact avec le MAEJT : à partir de leurs actions, ces groupes d'enfants prennent contact avec une ou d'autres AEJT qui font partie du mouvement qui partagent avec eux les modalités d'adhésion au MAEJT. ■ Réunion d'évaluation des actions du Groupe de Base : les enfants évaluent leurs progrès, activités et objectifs en lien avec les 12 droits du MAEJT.
Supports	Fiche d'animation, fiche d'évaluation
Commentaires complémentaires	Le Groupe de Base qui se met en place, est appuyé par l'AEJT.



■ Un nouveau Groupe de Base à l'initiative de l'AEJT

Description	Les Groupes de Base d'une localité sont fédérés dans une Association d'Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT). Tous les membres des Groupe de Base se mettent ensemble pour sauvegarder leurs droits. L'AEJT peut mettre en place d'autres Groupes de Base si la volonté est exprimée par les membres et si d'autres groupes d'enfants le souhaitent.
Objectif (Pourquoi ?)	Renforcer le dispositif d'alerte de proximité des EJT.
Intérêt	Cohésion des actions des enfants.
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>La mise en place d'un groupe de base à l'initiative de l'AEJT suit la démarche suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Restitution à la réunion de l'AEJT: les EJT qui font des visites et font des observations sur les problèmes des enfants, partagent les informations avec leurs amis. ■ Réunion de l'AEJT : les enfants réunis, se renforcent mutuellement. Ils partagent et analysent les résultats de leur observation. Ils décident d'appuyer un groupe d'enfant à mieux se structurer pour mieux défendre ses droits avec la mise en place d'un Groupe de Base. Ils leur facilitent le regroupement dans un cadre qui les met ensemble. ■ Planification d'actions de concrétisation des 12 droits : sur la base des difficultés rencontrées par les enfants, un lien est fait avec leurs droits. Les 12 droits du MAEJT sont présentés et le groupe définit ses actions de formation pour renforcer les capacités des membres. Le groupe est encouragé à être membre de l'AEJT.
Supports	Fiche d'observation, fiche d'animation, fiche d'évaluation.
Commentaires complémentaires	Le Groupe de Base mis en place est appuyé par l'AEJT.



■ Renforcement des capacités des membres

Description	Outiller les EJT pour qu'ils soient des acteurs de leur propre protection. C'est une activité organisée au sein du Groupe de Base et de l'AEJT au cours de laquelle les aînés transmettent les connaissances aux plus jeunes et partagent leurs expériences.
Objectif (Pourquoi ?)	Renforcer les capacités des membres des Groupes de Base et des AEJT dans les domaines d'intervention des EJT.
Intérêt	Visibilité des EJT par l'action
Avec qui ?	EJT, personnes ressources (facilitateurs)
Comment (Processus)	<p>Le renforcement des capacités des membres d'un Groupe de Base ou d'une AEJT suit cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Problème des membres : le problème est lié au manque ou à la faiblesse des capacités des membres à agir ou à intervenir pour la protection des enfants. ■ Objectifs et résultats : qu'est-ce qu'on attend de la formation ? Les objectifs et résultats attendus doivent permettre aux EJT de défendre efficacement leurs droits. ■ Mise en œuvre de la session de renforcement de capacités : réalisation de la formation en fonction de ce qui est prévu et planifié.
Supports	Fiche technique de renforcement des capacités
Commentaires complémentaires	L'initiative du renforcement des capacités est prise par l'AEJT et le Groupe de Base.



■ Formation qualifiante

Description	La formation qualifiante se fait pour les EJT qui n'ont pas les capacités, les aptitudes ou les moyens de suivre une formation professionnelle de longue durée dans les écoles de formation. La formation donne une qualification à l'apprenant. Elle est parfois sanctionnée par un diplôme.
Objectif (Pourquoi ?)	Améliorer le statut des enfants et jeune travailleurs en leur assurant une formation qualifiante.
Intérêt	Les membres auront une qualification, un métier à la fin de la formation
Avec qui ?	EJT, parents, patrons d'ateliers, bureaux d'artisans, communautés
Comment (Processus)	<p>L'organisation d'une formation qualifiante suit le processus suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Opportunités d'une formation : identifier les filières ou les offres de formation qualifiantes disponibles ? ■ Recherche et négociation de formateurs : identifier les formateurs et les structures qui offrent des formations qualifiantes dans les filières identifiées par les EJT. ■ Objectifs et résultats attendus : partager avec le formateur et la structure de formation les objectifs et les résultats attendus par les EJT pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. ■ Mise en œuvre de la formation : réalisation de la formation avec les enfants sous la supervision du Groupe de Base et l'AEJT
Supports	Fiche technique de la formation
Commentaires complémentaires	<p>L'initiative de la formation qualifiante est prise au niveau de l'association et du Groupe de Base.</p> <p>L'après formation est importante : que faire après pour les EJT formés ? Comment accompagner ceux qui veulent s'installer ou commencer une activité ?</p>

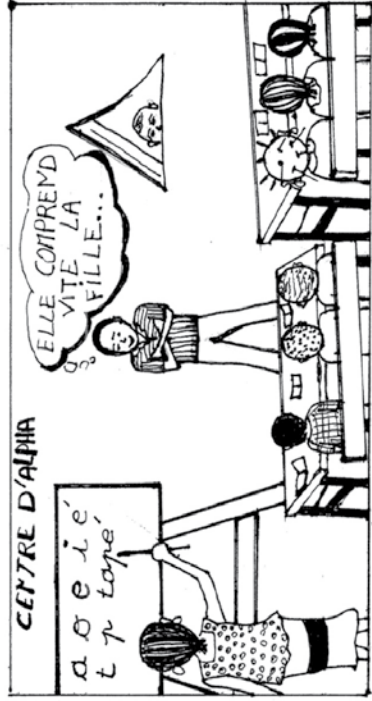
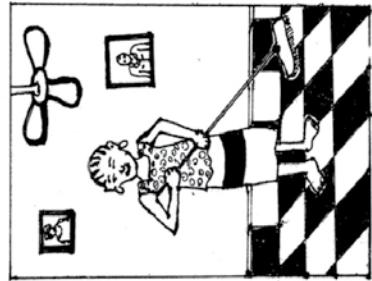
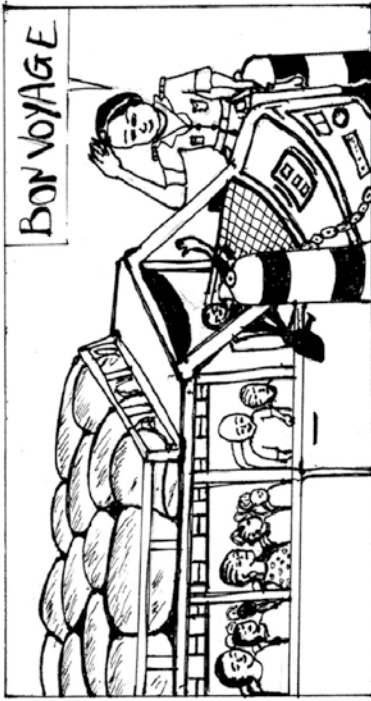
LES EJT ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE



■ Formation / apprentissage professionnel

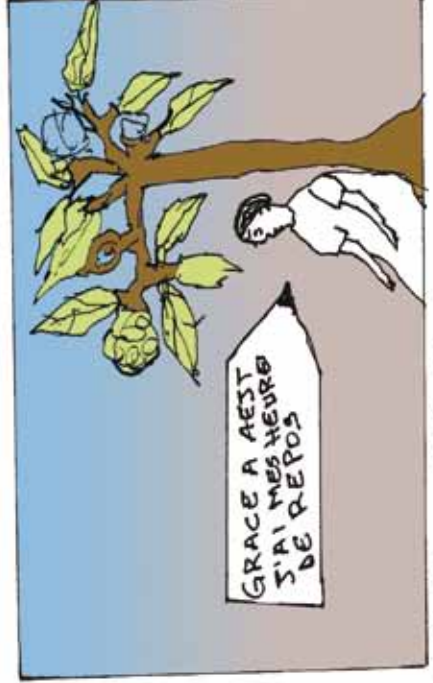
Description	C'est une activité des Groupes de Base et de l'AEJT pour faciliter l'apprentissage professionnel des membres qui en ont besoin. Le groupe de base et l'AEJT ne dispensent pas la formation mais préparent et facilitent l'entrée de l'EJT dans une formation professionnelle.
Objectif (Pourquoi ?)	Renforcer les capacités des EJT avec une qualification professionnelle.
Intérêt	Les membres ont un métier à la fin de l'apprentissage
Avec qui ?	Avec qui ? EJT, parents, patrons d'ateliers, bureaux d'artisans, communautés.
Comment (Processus)	<p>L'apprentissage d'un EJT suit le processus suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Besoins d'apprentissage : voir en quoi la formation ou l'apprentissage d'un métier peut aider l'EJT à résoudre ses problèmes et quelle est la motivation de l'enfant à choisir tel métier et pas tel autre ? Voir si l'EJT a les aptitudes et les dispositions à apprendre le métier choisi. ■ Appui/accompagnement de l'enfant à confirmer son choix : visite dans les ateliers de formation pour permettre à l'enfant de comprendre les filières de formation et de confirmer son choix. ■ Négociation de la formation : la négociation sur le programme et la durée de la formation, se fait avec les parents, l'enfant, les bureaux d'artisans et les patrons d'ateliers. ■ Suivi et évaluation : le suivi peut être mensuel, trimestriel ou semestriel. Il faut aussi décider du moment de l'évaluation.
Supports	Fiche d'écoute, Jeu de flèche, fiche de suivi
Commentaires complémentaires	C'est une activité du groupe de base et de l'AEJT. Le recours à des partenaires pour trouver les ressources pour la formation est nécessaire.

LA PROTECTION DES ENFANTS EN MOBILITE



ISAAC TRAORE (EJT) MALI

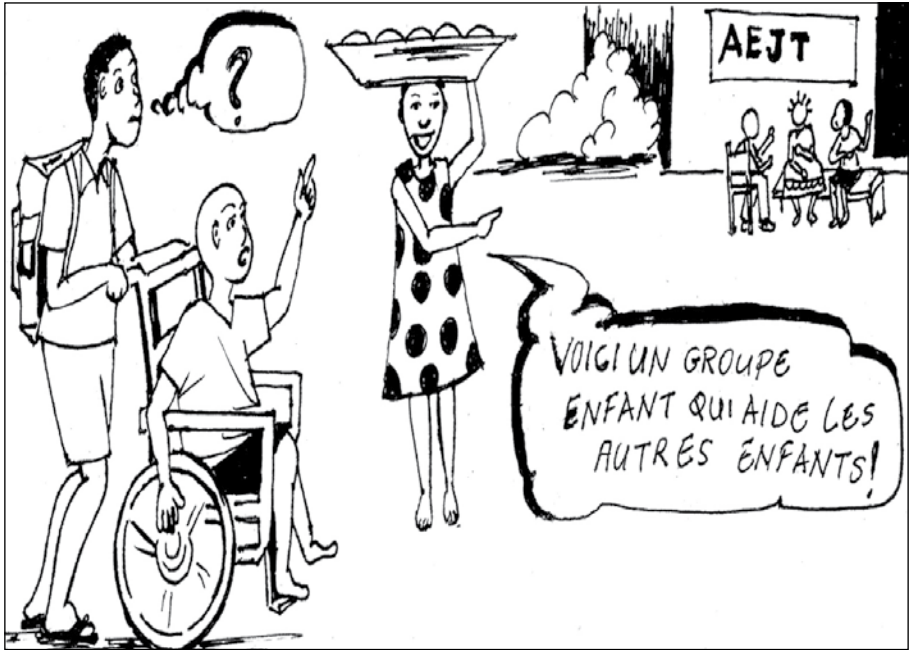
2- Accompagnement



G O L O O L I V I E R A E S T T O G O

■ Descentes et visites sur le terrain

Description	Les visites et descentes sur le terrain sont des déplacements des EJT en équipe dans le cadre d'activités des Groupes de Base pour identifier les enfants qui ont des besoins de protection. Les EJT vont vers les lieux où les enfants vivent, habitent ou travaillent et pour comprendre leurs problèmes.
Objectif (Pourquoi ?)	Rencontrer les enfants en situation difficile
Intérêt	Mieux comprendre la situation des enfants
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>Les visites et descentes des EJT se déroulent de manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Constitution et formation des membres de l'équipe de visite : une équipe de représentants choisis des Groupes de Base et de l'AEJT préparent et effectuent la visite. Les membres de l'équipe de visite, sont formés et outillés sur les techniques d'animation, d'observation et d'écoute. ■ Préparation et Organisation de la visite de terrain : <ul style="list-style-type: none"> - informer les enfants de la date et de l'heure de la visite. - informer sur l'autorisation de la visite par les autorités de la localité. - déplacement de l'équipe sur le lieu choisi - animation pour parler de l'AEJT, ses actions, les droits de l'enfant, etc. - observation et information sur les conditions de vie et de travail des enfants. ■ Identification des enfants : <ul style="list-style-type: none"> - les enfants sont victimes de maltraitance ou d'abus (plaies sur le corps, angoisse, repli sur soi, etc.) - les enfants travaillent dans des conditions pénibles, - les enfants qui veulent se confier aux EJT lors de l'animation, sont écoutés séparément <p>Après la visite, les enfants écoutés sont inscrits dans le cahier du Groupe de Base ou de l'AEJT.</p>
Supports	Fiche d'identification, fiche d'animation
Commentaires complémentaires	L'observation des lieux est importante et se fait durant les actions de sensibilisation et d'animation. Ce dispositif est adapté aux activités des Groupes de Base et de l'AEJT.

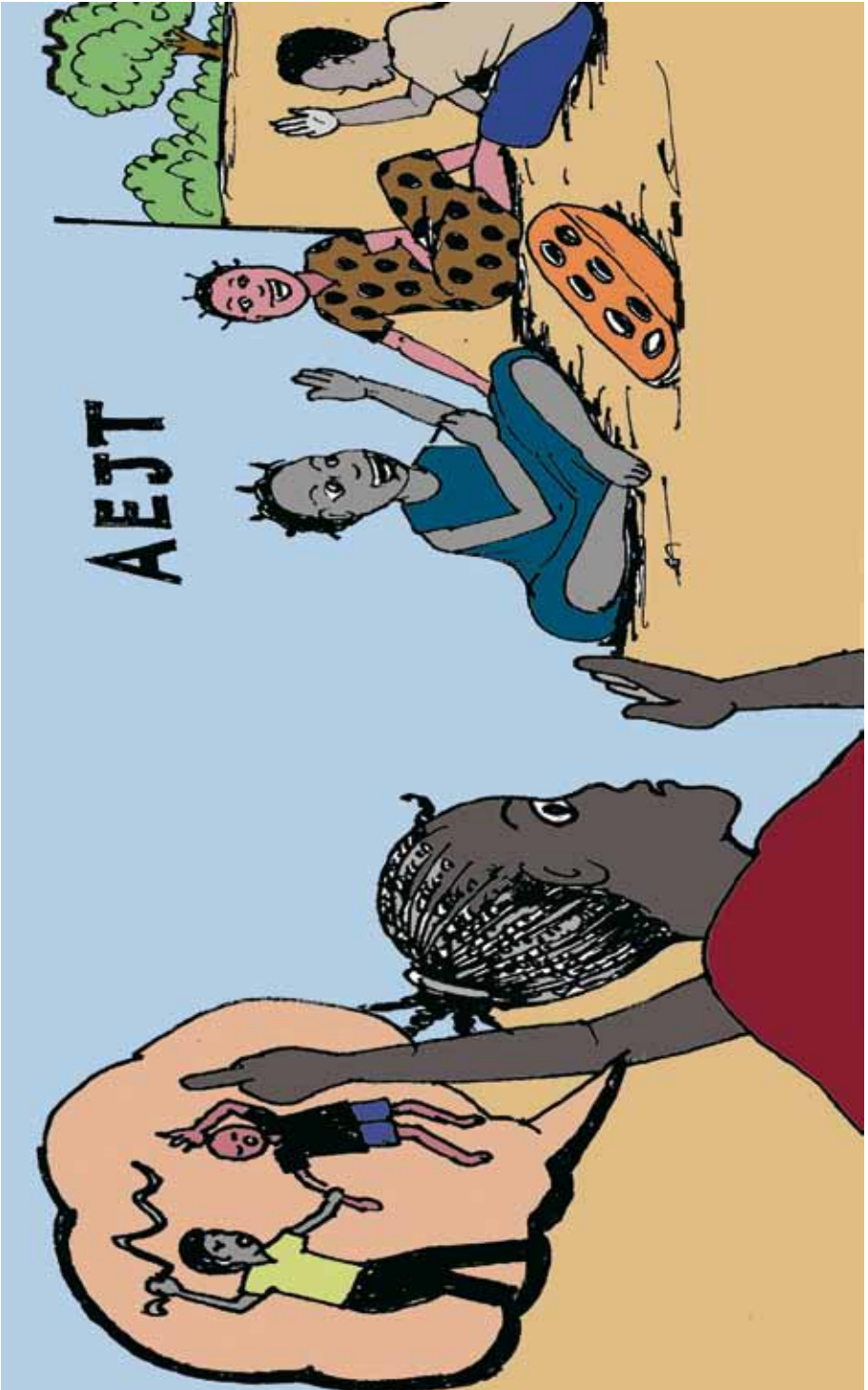


Point d'écoute des EJT



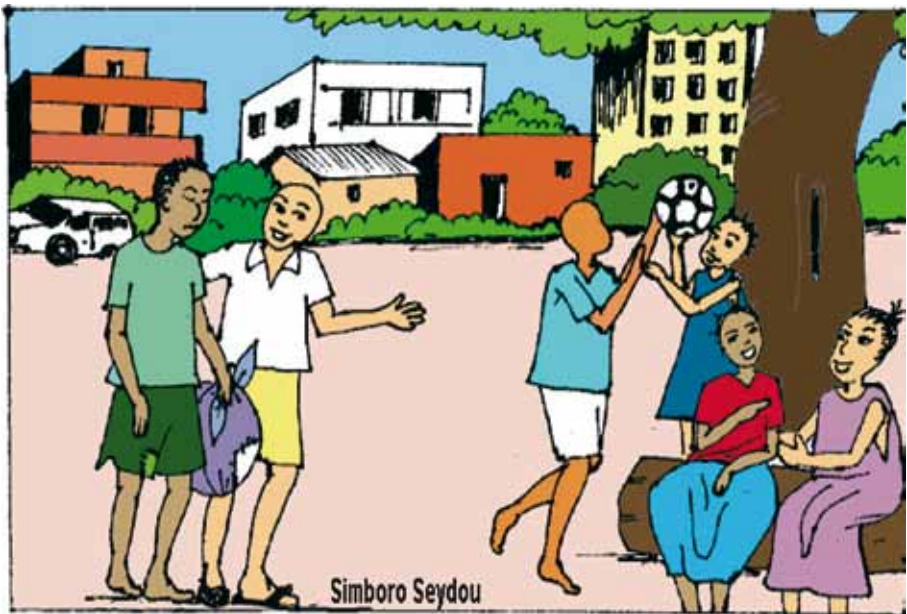
Ecoute des enfants par les parents et la communauté

■ Points d'écoute	
Description	Des points d'écoute sont aménagés par les EJT pour détecter, accueillir, écouter et orienter les enfants en situation difficile. Le point d'écoute est un point de contact, aménagé dans les marchés, les gares, les quartiers, les lieux de loisirs et les places publiques.
Objectif (Pourquoi ?)	Constituer un point de repère facile d'accès pour les enfants
Intérêt	Rend plus proche le dispositif d'identification et d'accueil des enfants
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile
Comment (Processus)	<p>La mise en place des points d'écoute suit les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Choix du lieu : là où le Groupe de Base est localisé et partout où les violences faites aux enfants se développent. ■ Information de la communauté : les EJT informent les autorités, les patrons et la communauté sur le lieu d'implantation du point d'écoute, souvent avec une affiche, ou une simple pancarte qui indique leur activité. ■ Aménagement du point d'écoute : <ul style="list-style-type: none"> - affiche en carton, activité du Groupe d'enfants, numéro de téléphone, etc. - lieu de rencontres et de réunions des enfants - lieu d'animation et de sensibilisation ■ Fonctionnement du point d'écoute : <ul style="list-style-type: none"> - les points d'écoute sont animés par les EJT - un cahier est ouvert pour noter les informations sur les enfants qui fréquentent le point d'écoute. - un système de communication par téléphone permet aux EJT de passer les informations et de se donner rendez vous pour les réunions et cotisations.
Supports	Affiches, dépliants et brochure Jeuda n°87 : "formation à l'écoute".
Commentaires complémentaires	Le point d'écoute est utile dans la protection des enfants. Il accueille correctement les enfants écotés.



■ Ecoute	
Description	C'est une activité de communication, de dialogue au cours de laquelle l'enfant s'exprime sur ses préoccupations. Ce dialogue aide à avoir une "photo" claire de la situation de l'enfant et l'amène à régler ses difficultés. Celui qui écoute l'enfant s'appelle l'écouter et l'enfant est l'écouté
Objectif (Pourquoi ?)	Amener l'enfant à s'exprimer librement sur ses difficultés pour qu'il trouve des solutions à ses problèmes
Intérêt	Rapproche le dispositif d'identification des enfants en difficulté. C'est un dispositif de proximité.
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile
Comment (Processus)	<p>L'écoute suit le processus suivant :</p> <p>■ Accueil et Mise en confiance : aller à la rencontre de l'enfant, le saluer, l'accompagner vers le lieu d'échanges sur sa situation. L'écouter se présente et demande à l'enfant de se présenter aussi. L'atmosphère est favorable à l'expression de l'enfant et vise à l'appuyer pour faire face à ses difficultés. L'enfant est à l'aise et s'exprime librement.</p> <p>■ Valeurs et attitudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être chaleureux, souriant et accueillir l'enfant avec de bonnes paroles et de bonnes manières. - se mettre au niveau de l'enfant (si on donne une chaise à l'enfant, l'écouter aussi doit s'asseoir sur une chaise) - respecter une distance raisonnable entre l'écouter et l'écouté pour bien communiquer - faire preuve de patience avec l'enfant <p>■ L'entretien: dialogue avec l'enfant s'informer sur ses difficultés.</p> <p>■ Valeurs et attitudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poser à l'enfant des questions ouvertes (il ne faut pas poser des questions dont les réponses sont oui ou non) - prêter une attention à l'enfant quand il parle et se focaliser sur lui pour lui montrer qu'on est attentif à ce qu'il dit. Faire des gestes (secoue la tête par exemple) pour lui montrer qu'on le suit - reformuler ce que l'écouté dit pour lui montrer qu'on le comprend. - soutenir l'enfant tout au long de l'écoute <p>■ A éviter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne pas juger l'enfant ou les faits qu'il raconte et ne pas adopter une attitude d'évaluation. - ne pas donner des solutions à l'enfant.

	<p>■ Conclure avec l'enfant un accord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - résumer la situation : rassembler les informations pertinentes pour s'assurer qu'on a bien compris l'enfant - expliquer à l'enfant qu'on est prêt à l'appuyer mais que sa participation est nécessaire - partager les engagements : assurer l'enfant que le nécessaire sera fait pour l'appuyer et lui demander de faire des efforts pour aller au bout de son intervention. - conclure l'entente.
Supports	Jeuda n°87 : formation à l'écoute
Commentaires complémentaires	<p>L'écoute est une phase du diagnostic de la situation de l'enfant en difficulté.</p> <p>La conclusion de l'entente pour entrer plus en profondeur ouvre la voie à une deuxième phase qu'on appelle la Recherche Action Participative.</p>



■ Recherche Action Participative (RAP)	
Description	Elle approfondit la recherche des causes du problème d'un enfant. Ce processus est mené par les EJT, étape par étape pour aboutir à une solution durable pour l'enfant.
Objectif (Pourquoi ?)	La RAP permet de trouver le problème majeur de l'enfant, de l'analyser et de rechercher avec lui la solution efficace.
Intérêt	Nous sommes assurés de trouver une solution efficace et durable.
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile
Comment (Processus)	<p>La RAP suit des étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Préalable : si une entente est conclue avec l'enfant pour l'accompagner à surmonter ses problèmes, nous rappelons les engagements de l'écoute, au début de la RAP. Si l'accord n'est pas conclu avec l'enfant à la fin de l'écoute, nous négocions avec l'enfant. ■ Négociation pour avoir un accord : obtenir l'adhésion de l'enfant au processus participatif. L'enfant comprend qu'il a un grand avantage dans la RAP. ■ Problème de l'enfant : faire un rappel de tous les problèmes identifiés lors de l'écoute. Le choix du problème majeur se fait en se demandant : comment se manifeste le problème ? Comment l'enfant vit ou ressent son problème ? Le problème est reformulé pour connaître ses contours. L'enfant parvient à identifier le problème majeur. ■ Analyse du problème avec l'enfant : elle permet de trouver les causes du problème de l'enfant et d'identifier la cause majeure parmi toutes les causes. ■ Recherche des causes du problème de l'enfant : pourquoi le problème est arrivé ? Elle est suivie d'une série d'autres questions pour identifier toutes les causes. NB : formuler chaque cause qui est une situation réelle, en une idée (transformer chaque cause en une idée). ■ Recherche de la cause principale : nous trouvons avec l'enfant la cause qui influence le plus grand nombre de causes, pour résoudre efficacement le problème de l'enfant.
Supports	Livre : "Enfant en recherche et en action", Jeu des flèches
Commentaires complémentaires	Cette activité est organisée par le Groupe de Base et l'AEJT.



■ Recherche de solutions

Description	Ensemble d'actions réalisées pour aboutir à une solution adaptée et appropriée au problème de l'enfant.
Objectif (Pourquoi ?)	Résoudre le problème à l'origine de la difficulté de l'enfant en concrétisant ses droits fondamentaux.
Intérêt	Trouver une solution durable au problème de l'enfant.
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile
Comment (Processus)	<p>La recherche de solution se fait en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir les actions à mener : <ul style="list-style-type: none"> - amener l'enfant à identifier les actions liées à son problème - déterminer les actions réalisables. ■ Planification : les EJT recherchent les solutions à leurs difficultés et planifient les actions à mettre en œuvre. ■ Mise en œuvre des activités planifiées : réaliser les activités planifiées par les EJT
Supports	Plan d'action de recherche de solutions
Commentaires complémentaires	Dans cette recherche de solutions, nous arrivons souvent sur des actions que les EJT ne peuvent réaliser seuls. Pour une meilleure recherche de solutions, nous partageons avec les partenaires et la Structure d'appui, toutes les informations collectées, pour trouver la meilleure solution qui nous permet de poursuivre le travail.



PARAINAGE DES TALIBES

REUNION

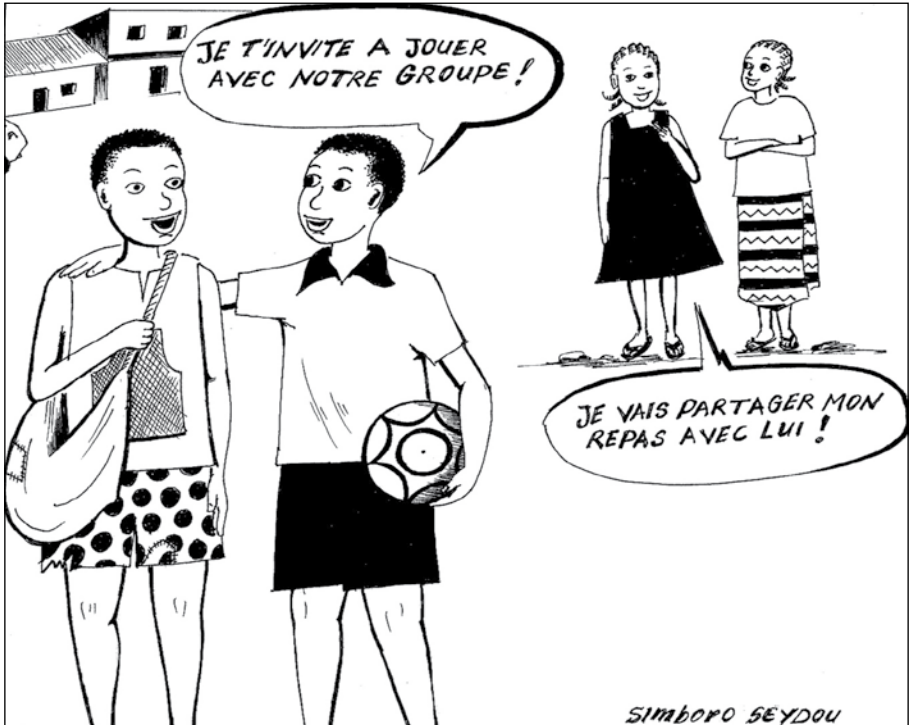


RHOUDIA DIOPEJT SENEGAL

Talibé = petit élève des écoles coraniques
Daara = école coranique

■ Parrainage : "Je suis ton œil", "je suis ta bouche"	
Description	Organisation de la solidarité entre les EJT et leurs autres amis. Dans chaque Groupe de Base, un EJT est le "gardien" de l'autre. Les EJT ont la même attitude avec les autres enfants en situation difficile. Ils partagent ce qui se passe autour d'eux et savent ce qui ne va pas.
Objectif (Pourquoi ?)	Se protéger mutuellement entre EJT et signaler rapidement les problèmes au niveau du Groupe de Base.
Intérêt	Renforce l'esprit de solidarité et de soutien mutuel
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile
Comment (Processus)	<p>L'organisation du système "Je suis ton œil" / "Je suis ta bouche" se déroule étapes :</p> <p>■ Relations durables entre EJT : les EJT d'une même localité ou proches, doivent se connaître et se mettre en relation. Ceux qui travaillent dans les mêmes endroits sont ensemble. Le système "Je suis ton œil", "Je suis ta bouche" est adapté aux EJT qui sont sur les mêmes lieux de travail, dans les mêmes maisons, ou en mobilité, etc. Chaque EJT se préoccupe de son "ami" et des autres enfants pour connaître les problèmes qu'ils vivent.</p> <p>■ Echanges entre EJT : lors des réunions, les membres du Groupe de Base partagent les informations sur les résultats de leurs observations sur leurs "amis EJT" et sur les autres enfants pour analyser les problèmes identifiés et concrétiser leurs droits</p> <p>■ Descentes et visites chez mon "ami" : elles permettent de "creuser" pour mieux comprendre la situation de mon "ami".</p> <p>■ Fonctionnement du parrainage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les délégués des Groupes de Base, de l'AEJT et de la Coordination Nationale organisent des réunions pour voir ce que le parrainage a obtenu comme résultats. - les restitutions des faits observés, permettent d'outiller un enfant (EJT ou non) pour qu'il commence à trouver des solutions à ses problèmes.
Supports	Fiche d'identification,
Commentaires complémentaires	"Je suis ton œil" / "Je suis ta bouche" est adapté aux Groupes de Base pour renforcer la protection des enfants.

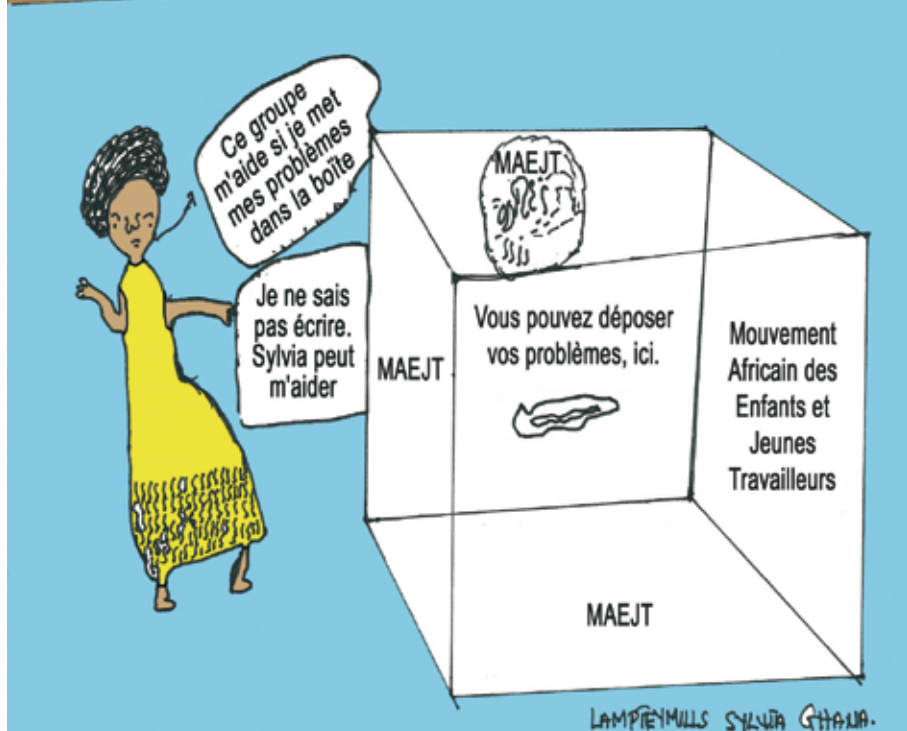
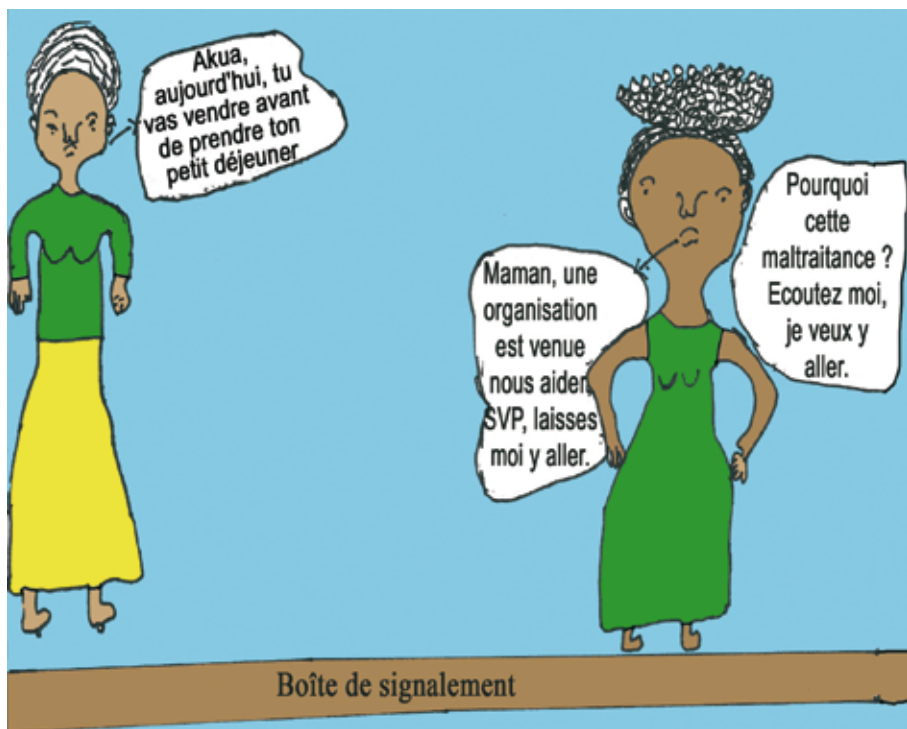
Chaque EJT se préoccupe de son "ami" et des autres enfants



■ Ligne téléphonique comme système d'alerte	
Description	Ce sont des numéros de téléphone à la disposition des enfants et des populations pour informer sur les cas de violation des droits de l'enfant. Il y a des numéros FLOT (à moindre coût) ou des numéros verts (appels gratuits) qu'il faut utiliser avec prudence.
Objectif (Pourquoi ?)	Informer rapidement sur les cas de violation des droits de l'enfant
Intérêt	Toucher un grand public, encourager la discrétion et parler rapidement d'une situation
Avec qui ?	Membres de la communauté, EJT et autres enfants en situation difficile
Comment (Processus)	<p>Après avoir informé de son existence, les EJT, les populations et tous ceux qui se préoccupent des problèmes des enfants, la ligne est utilisée dans ces conditions :</p> <p>■ Violations des droits de l'enfant : les EJT partagent les messages sur les abus faits aux enfants par SMS ou appels téléphoniques. Dans le cadre de leurs activités, ils partagent les numéros de téléphone à contacter en cas de problème.</p> <p>■ Information sur la ligne téléphonique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors des émissions radios sur la protection de l'enfant, l'information sur la ligne (pour appel à moindre coût) et les numéros de contact des EJT est donnée au public. - le bulletin d'information du MAEJT, "Défi des EJT" conserve les différents numéros de téléphone des EJT et des AEJT. <p>■ Répondre aux appels : les EJT répondent aux appels de détresse d'un enfant en situation difficile ou d'une autre personne qui veut s'exprimer sur les violences et abus faits aux enfants.</p>
Fonctionnement de la ligne téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> - lorsqu'un appel urgent est reçu, une réunion d'évaluation de l'information est tenue pour décider d'aller à la rencontre de l'enfant en difficulté. - régulièrement, une réunion est organisée pour traiter et discuter des appels.
Supports	Affiches d'information
Commentaires complémentaires	Les appels des enfants et des populations permettent d'établir le contact avec l'enfant. Des actions de plaidoyer à l'endroit des autorités et des sociétés de téléphonie, permettent d'obtenir la gratuité des appels. Ce dispositif est adapté aux activités des Groupes de Base et des AEJT.



Echange de contacts d'un ami ou d'un Groupe de Base avant le départ en mobilité



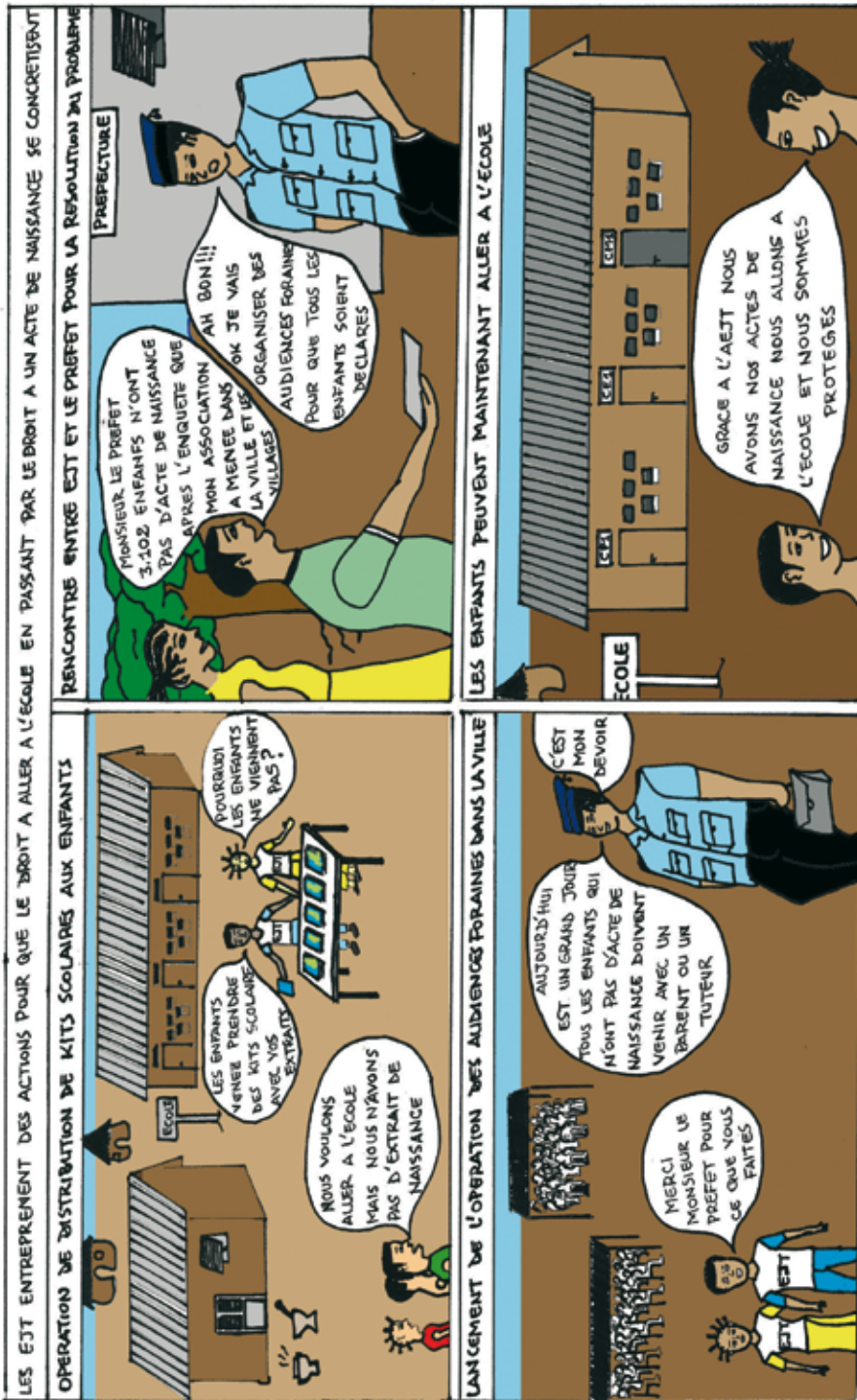
■ Boîtes de signalement

Description	Elle est posée ou fixée dans un endroit sécurisé où les enfants et les populations peuvent signaler les cas de violation des droits de l'enfant.
Objectif (Pourquoi ?)	Faciliter la dénonciation de la violation des droits de l'enfant et l'identification des victimes.
Intérêt	Rapprocher le dispositif d'identification des enfants et des membres de la communauté.
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>La mise en place ou l'installation des boîtes de signalement suit les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Observer pour connaître les endroits de nos localités où la boîte de signalement peut être placée pour faciliter la dénonciation des violations des droits des enfants. ■ Partage avec les populations : les AEJT partagent la mise en place des boîtes de signalement, les résultats de leurs observations et leurs propositions avec les populations. ■ Choix du lieu : là où il y a des violations réelles des droits de l'enfant. ■ Fabrication : <ul style="list-style-type: none"> - choisir un EJT menuisier qui peut fabriquer cette boîte. - acheter le matériel nécessaire - réaliser la boîte avec du bois ou du métal selon les possibilités - mettre le logo de l'AEJT et un numéro de téléphone ■ Installation : <ul style="list-style-type: none"> - installer ou fixer la boîte de signalement au lieu choisi - organiser une animation autour de la boîte de signalement pour la faire connaître.
Fonctionnement de la boîte de signalement	Des EJT volontaires sont responsabilisés pour collecter régulièrement les messages déposés dans les boîtes de signalement.
Supports	Menuisier bois, menuisier métallique
Commentaires complémentaires	Cette boîte protège celui qui donne l'information ou l'auteur du signalement. Garder la discrétion dans le traitement des messages est important.



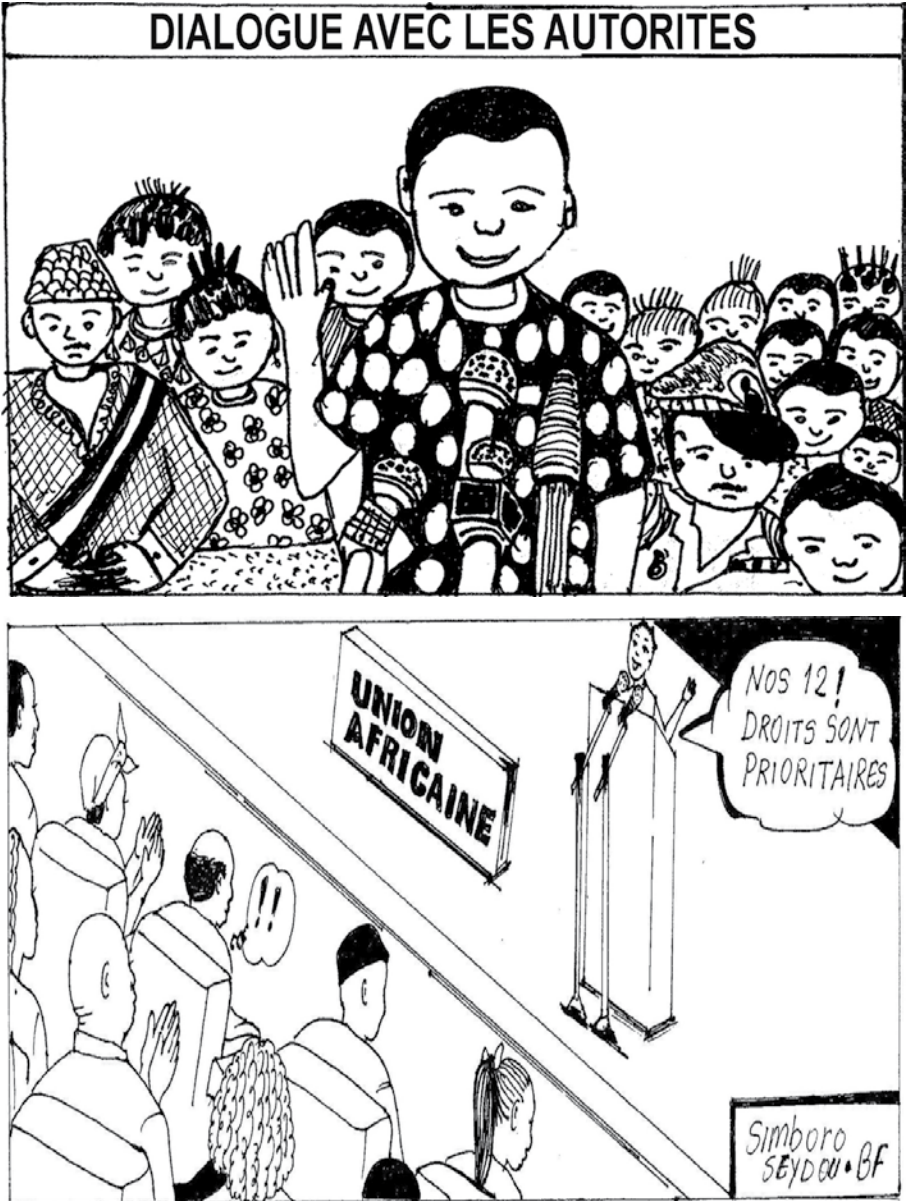
■ Visites de terrain

Description	Les visites et descentes sur le terrain sont des déplacements des EJT en équipe dans le cadre d'activités des Groupes de Base pour identifier les enfants qui ont des besoins de protection. Les EJT vont vers les lieux où les enfants vivent, habitent ou travaillent et pour comprendre leurs problèmes.
Objectif (Pourquoi ?)	Rencontrer les enfants en situation difficile
Intérêt	Mieux comprendre la situation des enfants
Avec qui ?	EJT, enfants en situation difficile, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>Les visites et descentes des EJT se déroulent de manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Constitution et formation des membres de l'équipe de visite : une équipe de représentants choisis des Groupes de Base et de l'AEJT préparent et effectuent la visite. Les membres de l'équipe de visite, sont formés et outillés sur les techniques d'animation, d'observation et d'écoute. ■ Préparation et Organisation de la visite de terrain : <ul style="list-style-type: none"> - informer les enfants de la date et de l'heure de la visite. - informer sur l'autorisation de la visite par les autorités de la localité. - déplacement de l'équipe sur le lieu choisi - animation pour parler de l'AEJT, ses actions, les droits de l'enfant, etc. - observation et information sur les conditions de vie et de travail des enfants. ■ Identification des enfants : <ul style="list-style-type: none"> - les enfants sont victimes de maltraitance ou d'abus (plaies sur le corps, angoisse, repli sur soi, etc.) - les enfants travaillent dans des conditions pénibles, - les enfants qui veulent se confier aux EJT lors de l'animation, sont écoutés séparément <p>Après la visite, les enfants écoutés sont inscrits dans le cahier du Groupe de Base ou de l'AEJT.</p>
Supports	Fiche d'identification, fiche d'animation
Commentaires complémentaires	L'observation des lieux est importante et se fait durant les actions de sensibilisation et d'animation. Ce dispositif est adapté aux activités des Groupes de Base et de l'AEJT.



3- Promotion des droits de l'enfant

Les actions de "promotion des droits de l'enfant" sont pour la plupart, traitées au niveau de la "Prévention". Très souvent, ces actions sont les mêmes ; elles se confondent. Nous retenons ici les "*conférences-débats*" et la "*journée d'interpellation des autorités*".



■ Conférence-débat avec les autorités	
Description	La conférence-débat est une sensibilisation et un plaidoyer au cours de laquelle les EJT présentent une situation et discutent avec les autorités des problèmes des enfants et des mesures à prendre pour améliorer leurs droits.
Objectif (Pourquoi ?)	Assurer l'éveil des consciences et la mise en place d'un environnement protecteur pour les enfants.
Intérêt	Toucher les autorités (impliquer les décideurs).
Avec qui ?	EJT, autorités, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>L'organisation de la conférence-débat suit les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse de l'alerte : lorsque le dispositif d'alerte montre des entorses aux droits de l'enfant, le Groupe de Base ou l'AEJT se réunit pour les analyser et décider de l'organisation d'une conférence-débat pour sensibiliser les autorités. ■ Préparation de la conférence-débat : elle se fait au cours des réunions du Groupe de Base ou de l'AEJT pour : <ul style="list-style-type: none"> - choisir le thème ou des sous-thèmes - définir les objectifs et des résultats attendus - identifier les autorités concernées - formuler les messages - élaborer le programme de la conférence-débat ■ Planification de la conférence-débat <ul style="list-style-type: none"> - choisir le modérateur en fonction de son expérience, de sa capacité de facilitation et de sa connaissance du thème. Partager avec lui les objectifs et les résultats attendus de la conférence. - choisir le lieu, la date et l'heure - annoncer à travers la ville et le village - rechercher le matériel (sonorisation, Tee-shirt, dépliants, affiches, banderoles, etc.) ■ Mise en œuvre : la réalisation de la conférence-débat planifiée, permet de préparer les choses à faire avant et après. Elle se déroule comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - présentation de la situation par les EJT - débats entre autorités et EJT - recommandations : ce que nous allons faire pour changer la situation.
Supports	Affiches, dépliants, banderoles, matériel de sonorisation, matériel de reportage.
Commentaires complémentaires	Cette activité est organisée par le Groupe de Base et l'AEJT.

■ Journée d'interpellation des autorités

Description	La journée d'interpellation des autorités permet aux EJT de présenter leurs préoccupations de défense des droits de l'enfant. Ils interpellent les autorités sur leurs responsabilités et les mesures à prendre pour améliorer la situation des enfants.
Objectif (Pourquoi ?)	Assurer une plus grande conscience des autorités sur la protection des enfants dans leurs localités.
Intérêt	Toucher les autorités (impliquer les décideurs).
Avec qui ?	EJT, autorités, parents et communautés
Comment (Processus)	<p>L'organisation de la journée demande une bonne préparation et une mise en œuvre par étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse de l'alerte: lorsque les EJT sont informés de violations des droits des enfants, ils se réunissent et décident d'une journée d'interpellation des autorités. ■ Préparation : <ul style="list-style-type: none"> - choisir le thème et les sous-thèmes - définir les objectifs et les résultats attendus - identifier les autorités concernées - formuler les messages - élaborer le programme de la journée d'interpellation - informer les autorités sur la journée d'interpellation et sur le thème choisi. - choix du lieu, de la date et de l'heure - annonce à travers la localité - rechercher le matériel (sonorisation, Tee-shirt, dépliant, affiches, banderoles, etc.) ■ Facilitation : le facilitateur est choisi en fonction de son expérience, de sa capacité de facilitation et de sa connaissance du thème. Echange avec lui sur les objectifs et les résultats attendus de la journée d'interpellation. ■ Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - présentation de la situation par les EJT - interpellation des autorités par les EJT - recommandations : ce que nous allons faire pour changer la situation.
Supports	Affiches, dépliant, banderoles, matériel de sonorisation, matériel de reportage.
Commentaires complémentaires	Suivre la réalisation de la journée d'interpellation et de ses recommandations. Voir si la journée d'interpellation change ou améliore la situation des enfants.



4- Suivi, Alerte et Evaluation

■ Suivi et Alerte

Description	Le suivi est l'activité ou l'organisation qui nous permet de voir si ce que nous avons prévu pour la protection des enfants, est fait. Il permet de voir ce qui s'est passé et ce qui reste. L'alerte est l'activité que nous menons pour attirer l'attention des communautés sur un problème qui les concerne.
Objectif (Pourquoi ?)	Collecter les informations sur ce qui est fait pour la protection de l'enfant et attirer l'attention des populations et autorités sur les cas de non respect des droits.
Intérêt	Prendre des décisions sur la suite.
Avec qui ?	EJT, autorités, parents, communautés
Comment (Processus)	<p>Le suivi et l'alerte suivent les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un dispositif de suivi : Il s'agit de mettre en place une organisation (réunion régulières, comité de veille) lors de la planification des actions pour atteindre des objectifs, pour se rendre compte du bon déroulement de ce qui est planifié. ■ Tenir les réunions d'information : il s'agit d'inscrire à l'ordre du jour de nos réunions, la protection des enfants, le suivi des enfants déjà identifiés et les activités à organiser. ■ Questions à se poser : parmi les actions planifiées comme solution au problème de l'enfant, qu'est ce que nous avons fait ? Est-ce que ce qui est réalisé a été planifié ? Est-ce que l'enfant est satisfait de ce qui est fait avec lui ? ■ Décision : sur la base des réponses retenues à l'étape précédente, nous décidons de continuer la planification telle qu'elle était conçue au préalable ou de changer certaines activités. ■ Alerte : il s'agit de décider sur quoi nous attirons l'attention des populations et autorités, comment le faire et qui doit être concerné.
Supports	Affiches, dépliants, banderoles, matériel de sonorisation, matériel de reportage. Elaboration de message précis.
Commentaires complémentaires	Cette activité est organisée par le Groupe de Base et l'AEJT.

■ Evaluation	
Description	L'évaluation est l'activité qui nous permet de voir si ce que nous avons fait pour la protection des enfants a réussi.
Objectif (Pourquoi ?)	Apprécier les résultats produits par les actions de protection des enfants.
Intérêt	Elle permet de tirer des leçons pour l'avenir.
Avec qui ?	EJT, autorités, parents, communautés
Comment (Processus)	<p>L'organisation du processus de l'évaluation suit les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Planification de l'évaluation : lors de la mise en place des actions, nous prévoyons la fin en précisant les résultats, les changements prévus. Nous définissons les choses qui indiqueront que nous avons atteint nos résultats. ■ Préparation de l'évaluation : au vu des résultats prévus et les choses qui indiqueront l'atteinte de ces résultats, <ul style="list-style-type: none"> - nous définissons ceux qui sont concernés par l'évaluation, - nous élaborons la démarche et précisons les outils à utiliser pour la collecte des informations : <ul style="list-style-type: none"> * sur le nombre de personnes qui ont profité de nos actions (statistiques) * sur les changements / impacts (questionnaires, interviews et groupes de discussion) - nous élaborons le calendrier pour réaliser l'évaluation et précisons les responsables ■ Mise en œuvre de l'évaluation : nous allons à la rencontre des concernés (comme nous ne pouvons pas toucher tout le monde, nous choisissons un groupe qui représente tous les concernés) pour faire la collecte (avec les outils élaborés), des informations sur le nombre de concernés, les actions réalisées et les résultats atteints. ■ Analyse des informations collectées : nous comparons les chiffres et les informations collectés avec ceux qui étaient disponibles au début des actions. ■ Rapport et recommandations : nous écrivons et partageons ce qui est vu, entendu, ce qui est fait et ressenti durant l'évaluation. Décision : sur la base de l'analyse des informations, nous formulons des propositions d'action ou de recommandations.
Supports	Tableau de statistiques, questionnaires, canevas d'interview, fiche d'animation d'échanges de groupe.
Commentaires complémentaires	Cette activité se fait à la fin de l'action, elle peut être organisée par un Groupe de Base et l'association.

IV- ANNEXES

1- Expériences des EJT dans 9 pays

■ Bénin

"A Missérété, nous avons parlé avec les autorités sur la protection des enfants en mobilité. Elles nous ont invité sur la place publique et nous ont donné des poules à remettre à nos Groupes de Base. Après avoir partagé les poules, les EJT ont dit qu'ils vont les protéger de la même façon qu'ils mènent des actions de protection des enfants de la localité. Pour bien protéger les poules, dès qu'elles font des petits, les EJT ne les laissent pas trop se balader, leur donnent à manger, nettoient chaque jour là où elles dorment avec leurs petits. Les efforts de protection des poules et leurs petits, sont faits en direction des enfants en mobilité, ou restés à Missérété.

Des comités suivent les enfants, les conseillent et les orientent. Dans toutes les villes, nous avons des comités de suivi qui mènent le travail de protection au niveau des enfants en mobilité. Les villes membres ont des numéros favoris appelés corporate. C'est la Coordination elle-même qui a donné à chaque ville son numéro corporate. Avec l'opérateur téléphonique Mobile Telecom Network (MTN), les EJT ont créé un réseau payé chaque mois. Ces numéros sont utilisés pour orienter les enfants qui se déplacent d'une ville à une autre".

■ Burkina faso

"Notre activité d'écoute nous permet d'orienter les enfants vers un lieu où nous sommes sûrs que leurs droits sont respectés. Souvent, des enfants quittent Ouagadougou pour aller au Mali. Avant le départ d'un enfant membre ou non membre mais qui connaît l'Association, les EJT du Burkina Faso donnent les renseignements aux EJT de Mopti au Mali et lui donnent des conseils en cas de problème. A l'arrivée, l'enfant s'adresse à la police avec qui l'AEJT de Mopti est en collaboration. La police contacte les EJT et l'enfant est tout de suite aidé pour commencer à réaliser son projet initial. En cas de problème, l'enfant est aidé pour retourner à Ouagadougou. Pour nous, notre collaboration avec les EJT d'autres pays est importante pour protéger les enfants et jeunes en mobilité".

■ Cameroun

"Nous sommes passés devant un cacaoyer en bordure de route à SAA et avons rencontré un enfant. Nous l'avons appelé et identifié d'où il venait et où il allait. Il nous a expliqué son problème : il a fui la maison parce qu'il était maltraité par son oncle. Nous l'avons pris et l'avons amené chez un EJT le temps de prendre contact avec son oncle et négocier le retour de l'enfant. Nous sommes allés voir l'oncle de l'enfant, il nous a expliqué qu'il maltraite l'enfant car lui-même n'a pas d'enfant et c'est lui qui doit tout faire dans la maison. L'oncle nous a dit que s'il avait une femme dans la maison, les travaux de l'enfant seront limités. Nous lui avons dit que nous avons ramassé l'enfant sur la route et l'avons écouté sur sa maltraitance. Nous avons expliqué notre Mouvement, ce que nous faisons comme action pour les enfants en difficulté. L'oncle était rassuré et a dit qu'il nous a compris".

■ Côte d'Ivoire

"Une fille originaire de N'guessankro a été écoutée par les EJT de Bouaké lors d'une sensibilisation de proximité sur la mobilité dans sa localité. Elle raconte qu'elle était au Burkina Faso, à Ouagadougou comme serveuse dans un maquis. Personne n'était informé de son départ. Elle avait un enfant que le père n'a pas reconnu. Ne pouvant pas prendre en charge seule son enfant, elle cherchait du bois en brousse pour le vendre mais cela ne suffisait pas. Sa sœur a pris l'enfant tombé malade et décédé, plus tard. Après avoir écouté son histoire, elle a dit qu'elle voulait apprendre un métier. Nous l'avons amené au centre de formation et elle a choisi, de suivre une formation en couture. L'AEJT lui a offert un kit de préapprentissage pour l'encourager. Elle travaille en toute sécurité et sa sœur est en parfaite harmonie avec elle".

"Dans la commune de Port-Bouët, les EJT ont vu les cas récurrents de mariage forcés. Ils ont fait une collecte d'informations sur ces cas de mariage. Les résultats indiquent que près de 20 cas de mariages forcés sont enregistrés chaque année. La majorité soit 80% des cas de mariages forcés sont du fait de ressortissants de pays voisins (Burkina Faso, Mali et Guinée). La moyenne d'âge des filles contraintes au mariage est de 16 ans. Face aux conséquences de cette pratique de la coutume, les EJT ont décidé de mener des actions pour la protection et le face au mariage forcé. Les EJT font des actions de sensibilisation et mettent en place des comités de veille dans les quartiers pour dénoncer les célébrations de mariage précoce".

■ Guinée

"Un lundi soir, j'ai remarqué une fille d'environ 14 ans, pieds nus et qui pleurait. C'était une des nombreuses filles qui revendent des noix de coco à travers la ville. Je lui ai demandé pourquoi elle était dans une telle situation. Elle me répond en disant qu'elle a perdu tout le contenu de son assiette au cours d'une bagarre. Le monsieur qui lui donne les noix de coco lui a retiré sa paire de chaussures et tant qu'elle ne rembourse pas elle n'aura pas ses chaussures. Je lui ai parlé de notre Association qui protège les enfants et les appuie à concrétiser leurs droits. Après avoir rencontré son patron qui est revenu sur son attitude, elle a commencé une formation en coiffure avec ses autres amis. A travers les actions de sensibilisation/causerie, dans les villages de Beindou et Bardou, les EJT facilitent le dialogue et la réflexion entre les parents, autorités, chefs coutumiers et enfants. Des cadres de concertation sont mis en place dans ces villages. Des rencontres sont organisées régulièrement pour parler de l'exode des enfants et prévenir le phénomène".

■ Mali

"Nos émissions radio informent le public. Nous lançons des messages sur la protection des enfants et des jeunes en mobilité. Pour avoir une solution face aux difficultés rencontrées par les enfants, nous passons par la radio la plus écoutée et passons les communiqués deux fois dans la journée. La tantie de l'employée que nous avons rencontrée, dit qu'elle écoute nos émissions et suit nos communiqués qui l'aident beaucoup à comprendre ce que l'Association fait. L'enfant participe à nos activités, lui raconte aussi ce que nous faisons".

"A Gao, la question de la protection (la sécurité des enfants) est traitée à travers des actions de plaidoyer principalement auprès des décideurs pour la concrétisation des droits des enfants. La crise politico-militaire à Gao a entraîné une situation de chaos. Les enfants sont victimes d'enrôlement dans les groupes militarisés. L'AEJT de Gao développe des activités de protection pour amoindrir les conséquences de la militarisation de la ville sur les enfants. Des activités sont menées auprès des parents (pères et mères), des patrons et des autorités locales : organisation d'animations socio-éducatives, 'identification des enfants soldats, orientation des enfants identifiés vers les structures de prise en charge, mise en apprentissage des enfants, recherche de partenaires techniques et financiers, médiation en faveur des enfants vulnérables et suivi des activités".



FLAMME DE
L'APRÈS AU
MALI

ISAAK
TRAORE MALI

■ Niger

"La carte de membre des EJT du Niger est très importante dans le déplacement des enfants. Elle est reconnue par les autorités et la police comme l'appartenance à un réseau qui sécurise les enfants. Chaque année, la Coordination remet 50 cartes à chaque AEJT de village qui l'utilise aussi comme Activité Génératrice de Revenus. Les cartes sont vendues aux nouveaux adhérents et l'argent rentre dans la caisse de l'Association. De Tillabery à Zinder, si tu as la carte de membre de l'AEJTN, ton déplacement est plus facile, même si tu n'as pas la carte d'Identité Nationale. Si un jeune veut avoir la Carte d'Identité Nationale à Dosso, où un accord existe avec le commissaire, et qu'il dispose de la carte de membre de l'AEJTN, il lui suffit seulement d'aller à la police, de déposer sa carte de membre et de verser l'argent nécessaire à la confection. S'il n'a pas la carte de membre de l'AEJTN, il est obligé de donner son acte de naissance. Pour les enfants en mobilité qui ne sont pas membres de nos AEJT, comme ils ne peuvent pas avoir de Carte d'Identité Nationale, nous conseillons aux parents de les confier aux "apprentis" des cars stationnés aux gares. Si l'enfant est confié aux "apprentis", en leur donnant une petite somme d'argent, l'enfant arrive jusqu'à destination".

■ Sénégal

"Dans le Groupe de Base de Keur Mbaye Fall, dans la Commune de Mbao, les EJT ont voulu poser un acte solidaire suite à des causeries citoyennes. Ils ont émis l'idée de mettre en place une tirelire où glisser de l'argent chaque jour où il y a une activité dans leur espace d'éducation / formation. Cet argent est destiné à acheter des produits d'entretien pour des talibés identifiés dans le quartier. Il y a deux écoles coraniques (Daaras) à Grand Mbao. Des dizaines d'enfants (âgés de 7 à 12 ans) en provenance des zones rurales, y vivent et y suivent des études, dans des conditions précaires. Les réflexions des EJT ont abouti à identifier un système de parrainage des talibés par les EJT, mis en place à l'occasion d'une journée dédiée aux talibés dans le cadre d'une "Semaine de l'Enfant de la commune de Mbao", co-organisée par les EJT et la mairie de la commune. Chaque EJT et encadreur a apporté un don : habit, savon ou eau de javel. Les filles ont organisé des séances de collecte dans leur quartier et marché pour effectuer des séances de nettoyage et d'appui dans les deux Daaras installés dans la zone : balayage, lessive des habits des talibés et reboisement avec l'appui d'une école de football de la localité, des représentants d'Associations Sportives et Culturelles et de la Mairie".

■ Togo

"Au cours de la recherche sur les itinéraires de la mobilité des enfants et jeunes en Afrique de l'Ouest, nous avons constaté que Vogan, une localité proche de Lomé, est l'une des localités où la mobilité est très élevée. Filles et adultes quittent le village pour Lomé où ils sont portefaix au grand marché de Lomé. Ils sont exposés aux risques comme les maladies, les travaux difficiles. En collaboration avec Terre des Hommes, l'AEJT Togo a mis en place un comité de surveillance et d'écoute de ces portefaix au grand marché et un autre dans la ville de Vogan constitué par les EJT et les autorités locales qui sont chargés de suivre ces travailleurs en provenance de Vogan pour les écouter et leur donner des conseils sur : " faut-il quitter ? Comment quitter ? Avec qui quitter ? Où se rendre avant de quitter, si possible, la localité pour Lomé ?".

Toutes ces expériences sont publiées dans la brochure jeuda 123 "protection des enfants en mobilité par des enfants et jeunes organisés", 24 pages à consulter au lien: <http://www.maejt.org/pdfs/jeuda123protectionversionfinale.pdf>



ACTE DE NAISSANCE



BAMBA AMARA ENT

2- Lexique

- **3P4** : 3 piliers et 4 étapes
- **Accompagnement** : ensemble d'actions qui apportent des réponses aux problèmes d'un enfant dépourvu de ses droits.
- **AEJT** : Association d'Enfants et Jeunes Travailleurs
- **AGR** : Activités Génératrices de Revenus.
- **Cantonnements militaires** : lieu où sont basés les militaires dans les quartiers ou dans les villages
- **Enfant déplacé** : l'enfant quitte sa famille, seul du fait des guerres, maladies ou catastrophes naturelles
- **Enfant privé de liberté** : enfant incarcéré dans une prison ou un commissariat
- **Enfant désœuvré** : enfant qui n'a aucune activité génératrice de revenus et n'est pas en formation
- **Enfant talibé** : élève des écoles coraniques
- **Enfant handicapé** : enfant qui a une faiblesse physique, intellectuelle ou morale
- **EJT** : Enfant et Jeune Travailleur
- **ERFS** : Enfant en Rupture Familiale et Sociale
- **Daara, école coranique** : lieu où les enfants apprennent le Coran
- **Groupe de Base** : Groupe d'enfants d'un même quartier, d'un même village, d'une même profession, ou d'un même lieu de travail
- **Inscription à l'Etat civil** : l'enfant est inscrit sur les registres de son village ou de sa ville dès sa naissance
- **MAEJT** : Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs
- **Mariage forcé** : la fille est mariée à son insu, sans son consentement et souvent dès sa naissance ou dès son jeune âge
- **Promotion des droits de l'enfant** : considérer les droits de l'enfant comme des droits humains spécifiquement adaptés à l'enfant
- **Protection** : action menée par les EJT pour prévenir et accompagner tous les enfants victimes de violences, d'abus, d'exploitation ou de toutes formes de maltraitance.
- **Prévention** : veut dire éviter que le danger arrive aux enfants. Elle vise à donner des capacités aux enfants pour se prémunir contre les violences, la maltraitance et l'exploitation
- **Sanayo** : pièce de théâtre des "petites bonnes" de HLM Montagne.

3- Bibliographie

1- Jeuda 103 - "Pas de crédit sans épargne". Expériences d'épargne/crédit au Burkina Faso et au Sénégal. ECLA, GIE Soutoura, Enda Graf, Enda Jeunesse Action. 15 p.

2- Jeuda 104 - "Les 12 droits du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT)". Fondement juridique, plate-forme revendicative ou instrument de développement ? Aimé Bada, Hamidou Coly, Francesco d'Ovidio, Awa Kane, Elkane Mooh, Fabrizio Terenzio. Enda Jeunesse Action.-28 p.

3- Jeuda 105 - "Ecoute et soutien entre enfants travailleurs". Bénin, C. Ivoire, Sénégal. Gladys Ayatodé, Justine Michayi, Koffi Gngorran, Serge Luca Ndouba, Pierre Marie Coulibaly, Dibou Faye. Enda Jeunesse Action.-27 p.

4- Jeuda 106 - "Migrations, confiage et trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest". Quelques actions menées par les associations d'enfants et jeunes travailleurs et par les organisations qui les soutiennent. Aimé Bada, Hamidou Coly, Dibou Faye, Fabrizio Terenzio. Enda Jeunesse Action.-23 p.

5- Jeuda 107 - "Les enfants et jeunes travailleurs décident". 5ème rencontre du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT). Bamako - Mali : 31 octobre - 14 novembre. 2000. Enda Jeunesse Action. - 128 p.

6- Jeuda 108 - "Les enfants, les ministres et les Nations Unies" - Panel EJT/ Autorités 5ème rencontre du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT). Bamako - Mali : 31 octobre. - 14 novembre 2000 et propositions des EJT sur UNGASS en 2001. Enda Jeunesse Action. - 76 p.

7- Jeuda 109 - "Soutien aux talibés / garibous. Quelques actions d'amélioration du système éducatif des écoles coraniques". Œuvre collective. Enda Jeunesse Action. 2003.

8- Jeuda 110 - "Les Associations de Développement de Quartier. L'expérience des Centres d'Ecoute Communautaires de Bamako (CEC)". Enda Mali, Enda Jeunesse Action. 2003. 32 p.

9- Jeuda 111-112 - "Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest : quelques actions des enfants et jeunes travailleurs de la sous région". Enda Jeunesse Action, décembre 2004, 112 pages.

- 10- Jeuda 113 - "Guide pratique du moniteur d'alphabétisation : Je suis moniteur, Je m'inspire des Droits et Devoirs des EJT". Enda Jeunesse Action, décembre 2005, 60 p.
- 11- Jeuda 114 - "Situation des enfants dans les écoles coraniques au Sénégal : Recherche Action Participative dans les villes de : Diourbel, Guédiawaye, Kaffrine, Kaolack, Kolda, Mbacké, Pikine, Saint Louis, Tambacounda, Vélingara et Ziguinchor". Enda Jeunesse Action, décembre 2005, 56 pages.
- 12- Jeuda 115 - "Formation au petit commerce : Questions et Réponses". Enda Jeunesse Action, avril 2006, 36 pages.
- 13- Jeuda 116 - "Dix ans de formation par apprentissage des enfants et jeunes en situation Difficile : Expérience d'enda mali". Enda Mali - Enda Jeunesse Action, janvier 2007, 24 pages.
- 14- Jeuda 117 - "Talibés au Burkina Faso, de l'étude à l'action : Recherche action participative pour l'amélioration de leurs conditions de vie dans les villes de Ouagadougou, Ouahigouya et Zorgho". Fondation pour le développement communautaire du Burkina Faso. Mai 2007, 38 p.
- 15- Jeuda 118 - "Enfants dans les écoles coraniques : Etude de Caritas Développement Niger". CADEV Bureau Diocésain de Niamey. Mai 2007, 32 p.
- 16- Jeuda 119 - "Transformer les victimes en acteurs : exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest". Enda jeunesse action. 2008, 84 p. version française et anglaise
- 17- Jeuda 120 - "De l'écoute du gong, au voyage dans les TIC". Enda jeunesse action. 2009, 44 p. version française et 24 pages version anglaise.
- 18- Jeuda 121 - "Itinéraires de la "réussite" ? : Mobilité des Enfants et Jeunes au Bénin, Burkina Faso et Togo". Enda jeunesse action. Mai 2011, 48 p. version française.
- 19- Jeuda 122 - "Guide de formation dans le MAEJT : fiches pédagogiques de formation des EJT". Enda jeunesse action. Décembre 2011, 52 p. version française et version anglaise.
- 20- Jeuda 123 - "Protection des enfants en mobilité par des enfants et jeunes organisés" : quelques expériences des AEJT en Afrique de l'Ouest". Enda tiers monde jeunesse action. Décembre 2011, 24 p. version française et version anglaise.

21- Jeuda 124 - "Banque Mondiale : 2.809 Enfants et Jeunes Travailleurs se prononcent sur ses projets !". Enda tiers monde jeunesse action. Décembre 2013, 52 p. version française et version anglaise.

22- Jeuda 125 - "Nous disons !" : les Enfants et Jeunes Travailleurs alphabétisent !". Enda tiers monde jeunesse action. Décembre 2013, 44 p. version française et version anglaise.

23- Livre "Enfants en recherche et en action". Une alternative africaine d'animation urbaine. Série études et recherches n° 181-182-183. Dakar, Enda-Editions, 1995. - 250 p.

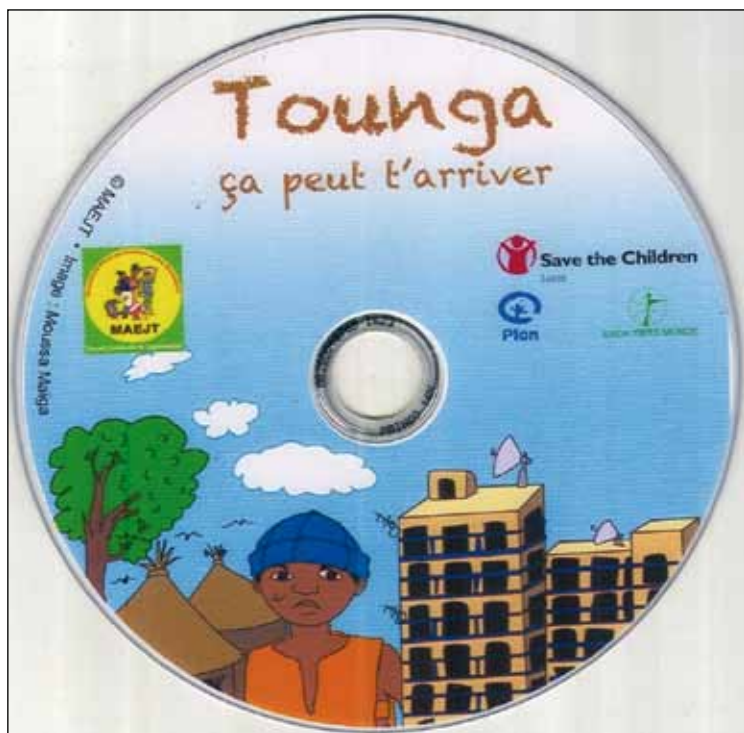
24- Livre "Voix des enfants d'Afrique". Travail, force et organisation des enfants et jeunes travailleurs. Ouvrage collectif écrit par le mouvement Africain des enfants et jeunes travailleurs (EJT). Préface de Federico Mayor, ancien Directeur Général de l'UNESCO. Dakar, Enda Editions. Série études et recherches n° 200-201. Dakar, Enda-Editions, 1999. - 154 p.

25- Livre "Education : alternatives africaines". Ouvrage collectif. Préface de Alejandro Cussianovich V. IFEJANT - Lima. Postface de Armoogum Parsuramen UNESCO / BRENDA Dakar. Environnement africain. Etudes et recherches n°222-223, 2003, Enda, Dakar. Enda Tiers Monde/UNESCO. Juin 2003. 274 pages. Version anglaise prévue pour 2004.

26- Film "La force des petits". Film réalisé par le cinéaste tunisien Taieb Louhichi en complicité avec les Enfants et Jeunes Travailleurs (EJT). Ce film, tiré du livre des EJT "Voix des enfants d'Afrique", se propose de montrer les réalités sur les droits que ces Enfants et Jeunes Travailleurs ont définis et qu'ils construisent chaque jour. La réalisation de ce film a bénéficié du soutien de l'UNESCO, de Procace et d'Enda Tiers-Monde Jeunesse Action. 1999. 28 mn.

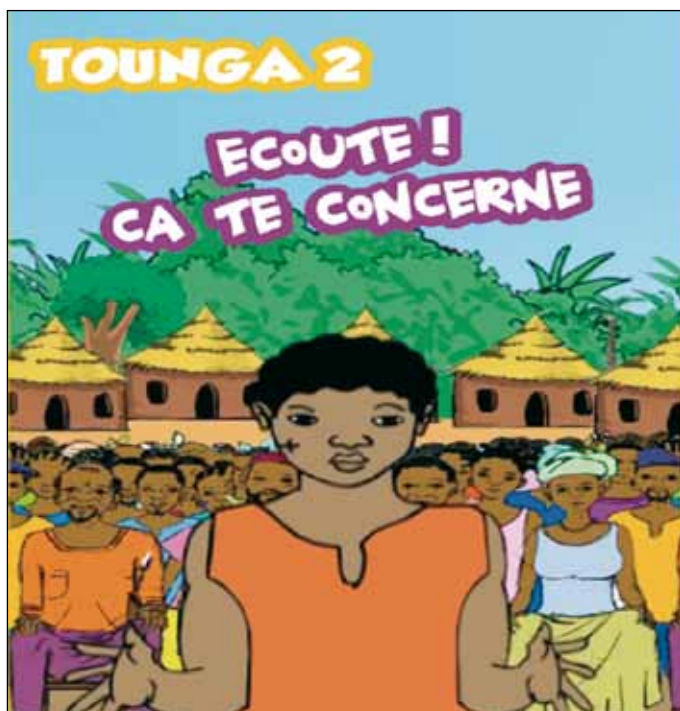
27- Dessins animés "Tounga 1 et 2". Dessins animés réalisés par les Enfants et Jeunes Travailleurs, à Cotonou en 2011 et 2012 sur les Droits des Enfants en général et sur les 12 Droits des Enfants et Jeunes Travailleurs.

Publications, films et dessins animés disponibles sur le site du MAEJT : <http://www.maejt.org>



**Dessins
animés
Tounga
1
et
...**

**...
2
réalisés
par
les
EJT**



4- Adresses des Associations d'Enfants et de Jeunes Travailleurs

■ ANGOLA

Município de Maianga, Bairro de Mártires do Kifangongo, Rua nº14, casa, nº47, Luanda - Angola
Tél : (244) 92 34 09 421 /
E-mail : Joaquimmarcos03@yahoo.com.br

■ BENIN - CNAEJT

BP 794 Abomey Calavi
Tél : (229) 94 60 60 75 / 97 90 84 90 / 68 10 01 90
E-mail : aejt.benin@yahoo.fr

■ BURKINA FASO - CNAEJT

07 BP 5383 Ouaga 07
Tél. : (226) 50 30 51 12 / 50 46 93 31
AEMO Ouagadougou - BP 515
E-mail : cnaejtburkina@gmail.com

■ BURUNDI - CNAEJT

BP 5777 Bujumbura,
Tél : (257) 76 38 02 61 / 79 90 64 44
E-mail : sestburundi@yahoo.fr,

■ CAMEROUN - CNAEJT

BP 20 312 Yaoundé
Tél. : (237) 69 60 27 562
E-mail : aejtcam01@yahoo.fr

■ CENTRE AFRIQUE - CNAEJT

BP : 455 Bangui (RCA)
Tél : (236) 70 01 59 15 / 75 12 35 48
E-mail : dajeannot2000@yahoo.fr

■ REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE du CONGO (RDC) - CNAEJT

Bukavu

199 Cyangugu Rwanda
Tél : (243) 859 38 10 83
E-mail : tdaquinrubambura@yahoo.fr, aejtbkvrdc@yahoo.fr

Kinshasa

Tél : (243) 99 99 24 905 / 85 44 80 345
Email : gramid2002@yahoo.fr

■ CÔTE D'IVOIRE - CNAEJT

BP 89 Grand Bassam
Tél : (225) 213 120 37 / 07 41 40 31 / 08 82 11 64
E-mail : coordinationaejtci@yahoo.fr, secretariataejtci@yahoo.fr

■ ETHIOPIE

S/c Multi-Purpose Community Development Project (MCDP), P O Box 26456, Addis Ababa Ethiopia
Tél : (251) - 11- 276 59 95 / 11 - 278 35 03
E-mail : mcdp@telecom.net.et

■ GAMBIE - CNAEJT

S/c Essau Community Nursery School, Banjul, P.o Box 868
Tél : (220) 79 18 404 / 39 18 404
E-mail : cwcycgam@gmail.com, pamodousenghore2006@yahoo.com

■ GHANA - CNAEJT

Tél : (233) 266533015 / 547310129 / 505830764
P.o.box HP 251 HO
Email : welfareforchildandyouthghana@gmail.com, nanerwortordaniel@gmail.com, christiangrace66@yahoo.com

■ GUINEE BISSAU - CNAEJT

Chao de Papel-varela (Campo Fonçado) omene tamente no REJE Bissau
Tél : (245) 72 11 212 / 66 44 931
E-mail : ejtbissau@hotmail.com, redejoved@hotmail.com

■ GUINEE CONAKRY-CNAEJT

050 BP 238 Conakry
Tél : (224) 64 07 62 07
E-mail : cn_aejtguinée@hotmail.com

■ **KENYA**

P. O. Box 1894, 00100 -
Tél : (254) 02-2437616 / 721693864
- Fax : (254) 2-4441809
Email : knyouthfoundation@gmail.com,
wcykenya@hotmail.com

■ **MADAGASCAR**

Centre le colombier, Lot IIA 289 Ter
Tanjombato Iraitsimivaky
Antananarivo Atsimondrano,
E-mail : colombiercentre@yahoo.com,
rieugenie@yahoo.fr

■ **MALI - CNAEJT**

BP 3123, Bamako
Tél : (223) 222 55 64
E-mails : cnaejtml@yahoo.fr,

■ **MAURITANIE - CNAEJT**

BP 515, Nouakchott
Tél. : (222) 46 41 90 88 / 46 11 26 79
E-mails : cpu@caritas.mr, aejt-
nou@yahoo.fr, caritas@mauritel.mr

■ **NIGER - CNAEJT**

BP : 2381 Niamey
Tél : (227) 20 73 82 02 / 94 46 01 87
E-mails : caejtn@yhoo.com,

■ **NIGERIA - CNAEJT**

N°12 Senakpon Plaza NTA,
Area Agric road Badagry Lagos
Tél : (234) 70 39 68 97 42 / 81 39 09
48 89 / 70 39 12 65 42
E-mail : awcynigeria@yahoo.com,
awesuhaililusenu@yahoo.com, j

■ **UGANDA**

P.o Box 25706
Tél : (256)77 60 04 552 /
77 60 04 552
Email : wcyuganda@yahoo.com,

■ **RWANDA - CNAEJT**

BP 1277 Kigali Rwanda
Tél : (250) 08 49 16 27 /08 53 39 44
E-mail : aejtbutare@yahoo.fr,
aejtrda@yahoo.com

■ **SENEGAL - CNAEJT**

BP 3370 Dakar
Tél. : (221) 33 837 42 88 /
70 101 46 01
E-mail : cnaejtsn@yahoo.fr

■ **SIERRA LEONE**

Email : banguraabubakar39@gmail.com,
bangsheikh2013@gmail.com

■ **TANZANIE**

Tél : (255) 75 29 01 063
Email : arushawcy@gmail.com,
rizone2rizone@yahoo.com,

■ **TCHAD - CNAEJT**

BP 1041 Njaména, Tél (235) 66 32
85 40 / 23 56 60 79 193
E-mail : coordiaejt@yahoo.fr,
aejtbongor@gmail.com

■ **TOGO - CNAEJT**

BP 80 242 Lomé
Tél fixe : (228) 22 42 83 60 -
Cell : (228) 90 01 65 50
E-mail : jephter02@gmail.com,
benrubien07b73@gmail.com

■ **ZIMBABWE - CNAJT**

184 Five Avenue Harare
Tel: (263) 47 21 541 /47 32 517 / 47
21 626 - Fax: (263) 47 96 535
E-mail :
regional.projects@reddbarna.org.zw

Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs

Email : maejt94@gmail.com

Internet : [http : www.maejt.org](http://www.maejt.org)

La protection mutuelle est à l'origine même du MAEJT en 1994. L'idée qu'en s'unissant les enfants et jeunes qui le composent pourraient résoudre les problèmes, construire ensemble ce qu'individuellement ils ne pourraient pas obtenir : plus de sécurité, dans leurs vies et leurs activités, des apprentissages, un épanouissement, est le motif principal de sa création !

Lorsqu'en 1995, en pleine réunion d'animateurs, nous reçûmes un appel téléphonique des petites bonnes de Dakar, nous relatant comment elles se trouvaient dans un commissariat entrain de défendre la cause de l'une d'entre elles, accusée injustement de vol par sa patronne. On avait là "la fin alternative" de la pièce de théâtre "Sanayo" qu'elles avaient créé et joué l'année précédente.

Dans cette pièce, on assistait au harcèlement et à la maltraitance d'une petite bonne dans le foyer où elle travaillait, puis au commissariat où là aussi, elle se trouvait accusée de vol par sa patronne qui ne voulait pas la payer et se débarrassait ainsi d'elle : la petite se retrouvait dans la rue, sans rien, opprimée par le monde des grands qui l'avait exploitée et humiliée.

Un an plus tard, alors que nous leur demandions au téléphone ce que nous pouvions faire, et si elles avaient besoin de notre aide, les filles nous ont répondu "non, tout va bien, le commissaire a dit à la patronne d'apporter les preuves du forfait, ou de lui verser son dû". Le monde avait bien changé !

Les mêmes petites bonnes dans un quartier où elles étaient organisées, n'allaient plus subir des violences car tous savaient qu'elles étaient organisées, et donc qu'il n'était plus question de lever la main sur elles, car cent petites mains allaient leur répondre.

En 1998, cette idée était magistralement illustrée dans la "force de petits" un moyen métrage du réalisateur tunisien Taieb Louhichi.

L'organisation constituée pour les EJT la réponse collective à leurs mille problèmes, leur mesure n°1 pour garantir leur protection et celle des autres enfants.